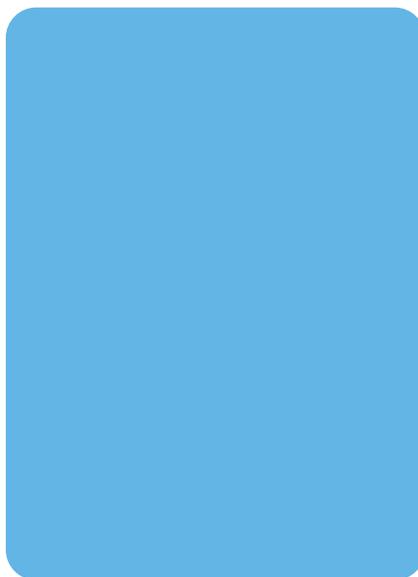


**vivre
bien
vivre
pleinement**



Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport annuel 2024





2,2 milliards \$

Somme réinvestie dans l'économie canadienne, améliorant l'accès à des aliments et à des services de santé plus abordables

25 %

Économies réalisées en moyenne en choisissant des produits sans nom^{MD} plutôt que des produits comparables de grandes marques

+ 1 milliard \$

Valeur des points PC Optimum^{MC} échangés par les clients

+ 17 millions

Membres PC Optimum^{MC} actifs

+ 3 millions

Nombre de services de prescription fournis par nos pharmaciens

+ 150

Cliniques en service gérées par des pharmaciens



+ 60

Nouveaux magasins à escompte ou convertis

+ 500

Nombre de projets de réduction des émissions de carbone réalisés

3,9 milliards \$

Produits provenant du commerce électronique au cours de l'année

60 %

Taux de couverture partout au pays du service de livraison PC Express^{MC}

+ 90 %

Taux de conformité atteint par rapport à l'objectif de 2025 en matière de lutte contre les déchets plastiques

Aider les Canadiens à *Vivre bien,* *vivre pleinement*^{MD}

Faire de la valeur une priorité dans tout ce que nous faisons

En 2024, notre objectif en tant qu'organisation était clair : offrir de la valeur à nos clients, partout au pays, d'autant de façons que possible. Guidés par cette mission, nous avons répondu aux besoins des Canadiens à bien des égards. Des dizaines de nouveaux magasins à escompte, plus d'un milliard \$ en points PC Optimum^{MC} accumulés et échangés, des stratégies de prix optimisées, des campagnes promotionnelles inédites, des solutions créatives pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et bien plus : ce ne sont là que quelques-unes des stratégies que nous avons mises en œuvre pour atteindre nos objectifs. En retour, nos clients nous ont récompensés par leur fidélité et leur confiance, semaine après semaine.

Tout cela a été rendu possible grâce aux efforts et à la passion de nos 220 000 collègues et employés, qui jouent un rôle essentiel pour offrir de la valeur à nos clients. À chacun d'entre vous, qui contribuez à faire de notre raison d'être – aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} – une réalité, nous tenons à exprimer nos très sincères remerciements et notre reconnaissance.



Table des matières

- 2 Nos magasins, nos gens, notre stratégie
- 4 Faits saillants financiers
- 5 Message du Président et chef de la direction
- 6 Message du Président du Conseil
- 8 Priorités environnementales, sociales et de gouvernance
- 10 Nos divisions
- 12 Nos principaux leviers
- 14 Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
- 16 Conseil d'administration
- 16 Équipe de direction
- 17 Revue financière



Nos magasins, nos gens, notre stratégie

Notre engagement à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} se reflète dans la façon dont nous exploitons nos magasins, nos pharmacies et nos cliniques tous les jours, dont nous mettons en œuvre notre stratégie organisationnelle à long terme, ainsi que dans celle dont nous créons de la valeur pour nos clients grâce à de nouvelles approches uniques.



Notre stratégie fait en sorte que nous devons être pleinement centrés sur les réalités d'aujourd'hui, sur les possibilités de demain ainsi que sur ce que seront les besoins et les attentes des consommateurs dans les décennies à venir. Nos efforts reposent sur une base solide : un bassin de collègues énergiques travaillant dans d'excellents magasins, pharmacies et cliniques, gérés de façon hautement efficace. À cela vient s'ajouter la notion de valeur, avec des solutions de commerce en ligne conviviales, des options de paiement percutantes et des offres de fidélisation exceptionnelles. Pour ce qui est de notre vision de l'avenir, elle comporte la possibilité de connecter les Canadiens à des solutions de soins de santé, que ce soit dans nos magasins ou en ligne.

Excellence en matière de vente au détail

Grâce à une exécution disciplinée au niveau de nos principales activités opérationnelles et en tirant parti de notre envergure et de nos actifs stratégiques, nous sommes en mesure de faire croître les ventes, d'optimiser les marges brutes et de réduire les coûts d'exploitation, tout en attirant et suscitant l'engagement des clients. Cela nécessite de l'efficacité promotionnelle, une valeur personnalisée, un service de qualité, ainsi que des investissements et des optimisations en continu de notre réseau pour répondre non seulement aux besoins des clients, mais aussi livrer de solides résultats de manière constante.

Générer de la croissance

Nous continuons à investir dans trois secteurs de croissance ciblés afin de bien différencier notre portefeuille d'actifs et de bénéficier d'un avantage concurrentiel : Services numériques Loblaw, Accélération Loblaw^{MC} et PC Optimum^{MC}.

Investir en vue de l'avenir

Les investissements dans la modernisation et l'automatisation de notre chaîne d'approvisionnement, l'expansion de notre réseau de vente au détail et l'évolution de notre stratégie de soins de santé connectés témoignent de la volonté de Loblaw à investir en vue d'obtenir du succès à long terme.

Priorités environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)

Nous avons pris un certain nombre d'engagements dans le cadre de nos deux priorités ESG, à savoir lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale, qui guident la façon dont nous soutenons les communautés que nous servons.

Pour Loblaw, lutter contre les changements climatiques signifie contribuer à atténuer les causes de ces changements et leurs effets sur l'environnement par des mesures telles que la réduction des émissions de CO₂, l'atteinte de nos objectifs de zéro émission nette, la conformité des emballages aux Règles d'or de la conception et l'élimination du gaspillage alimentaire¹. Faire progresser l'équité sociale signifie constituer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants¹.

Collègues, culture et valeurs ÊTRE

Une main-d'œuvre engagée et collaborative est la clé de notre succès. C'est pourquoi nous apprécions l'authenticité, encourageons la création de liens solides, valorisons la confiance et prenons chaque jour des décisions en nous fondant sur nos valeurs ÊTRE : Engagement, Tenir à cœur, Respect, Excellence.

¹ L'élaboration du plan et les processus utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport à nos objectifs s'appuient sur des méthodes reconnues au niveau international, par exemple l'Accord de Paris, qui limite l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius.



PC Santé^{MC} facilite les renouvellements d'ordonnances de Beth

Beth Fournier, directrice principale des Finances, a été ravie de découvrir l'appli PC Santé^{MC} et les avantages qu'elle offre en matière de gestion des ordonnances. L'appli permet aux utilisateurs de gérer leurs ordonnances personnelles et familiales, de prendre rendez-vous avec des prestataires de soins de santé, d'accumuler des points PC Optimum^{MC} en adoptant un mode de vie actif et même de discuter avec des pharmaciens. Beth a été particulièrement impressionnée par la fonction de renouvellement automatique des ordonnances, qui s'active automatiquement et l'informe lorsque ses médicaments sont prêts à être ramassés. Avec plus de 1,1 million de Canadiens ayant activé un compte PC Santé^{MC}, nous révolutionnons la gestion des soins de santé en offrant un moyen simple de gérer les ordonnances et d'accéder à des conseils en matière de soins de santé.



Se concentrer sur les capacités plutôt que les handicaps

L'histoire de Jasmine Calabretta souligne l'importance des pratiques d'embauche inclusives chez Loblaws. Après avoir rencontré des difficultés dans sa recherche d'emploi, notamment en soumettant des candidatures en ligne qui ne reflétaient pas sa personnalité, Jasmine a trouvé un environnement accueillant et favorable chez Joe Fresh^{MD}, où ses compétences et son potentiel ont été réellement reconnus et valorisés. L'expérience de Jasmine nous rappelle que les employeurs devraient vraiment se concentrer sur les capacités des candidats, et non sur leurs handicaps. Les personnes handicapées, comme Jasmine qui est trisomique, ont énormément à offrir et sont capables de bien plus que ce que la société a tendance à croire. Pour Loblaws, promouvoir la diversité et l'intégration de la main-d'œuvre améliore la dynamique d'équipe, encourage l'implication communautaire et renforce l'engagement de l'entreprise à offrir des opportunités à chaque individu.

Faits saillants financiers

+ 1,5 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL

+ 2,4 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES MAGASINS COMPARABLES DU SECTEUR DES PHARMACIES AU DÉTAIL

- 1,3 %

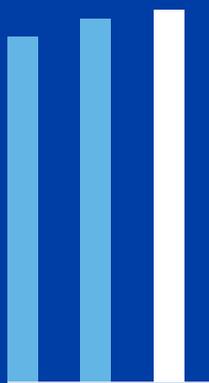
AVANT DU MAGASIN

+ 6,3 %

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ET SERVICES DE SOINS DE SANTÉ

+ 2,5 %

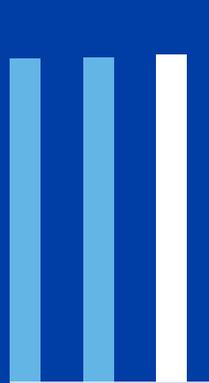
PRODUITS (en millions \$)



2022 2023 2024
56 504 59 529 61 014

31,3 %

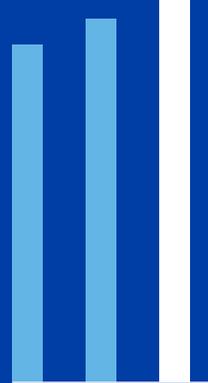
MONTANT DE LA MARGE BRUTE DU SECTEUR VENTE AU DÉTAIL¹



2022 2023 2024
30,9 % 31,0 % 31,3 %

+ 5,7 %

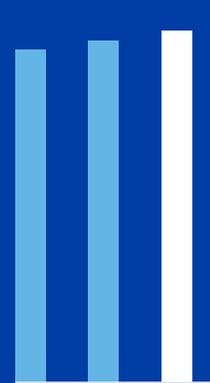
MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA CONSOLIDÉ¹ (en millions \$)



2022 2023 2024
6 181 6 647 7 024

11,5 %

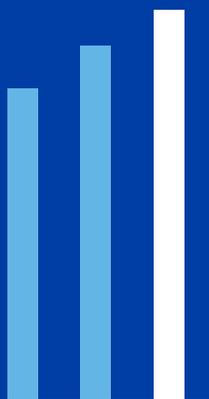
MONTANT AJUSTÉ DE LA MARGE DU BAIIA CONSOLIDÉ¹



2022 2023 2024
10,9 % 11,2 % 11,5 %

+ 10,3 %

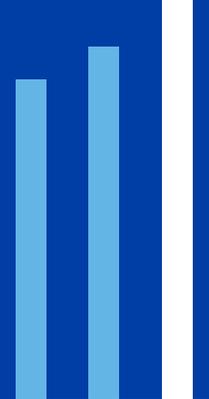
MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE¹ (\$)



2022 2023 2024
6,82 7,75 8,55

+ 13,9 %

DIVIDENDE DÉCLARÉ PAR ACTION ORDINAIRE (\$)



2022 2023 2024
1,580 1,743 1,985

¹ Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du Rapport annuel 2024 – Revue financière

Message du Président et chef de la direction

Chers actionnaires,

Au cours d'une année ponctuée par d'importants défis liés au coût de la vie et à l'incertitude économique, notre mandat était clair : offrir de la valeur aux consommateurs canadiens. Nous nous sommes donc concentrés sur la construction de nouveaux magasins, le renforcement de notre approche en matière de prix et de promotions, l'élargissement de notre assortiment, l'amélioration de l'expérience client, et bien plus.

Je suis fier de ce que nous avons accompli en 2024, alors que nous poursuivions ces objectifs.

Nous avons considérablement augmenté la superficie totale de nos magasins, tant dans le secteur de l'escompte que dans celui des pharmacies. Nous avons ouvert plus de 60 nouveaux magasins Maxi^{MD} et No Frills^{MD}, dont 13 de petit format. Pour faciliter l'accès aux soins de santé, nous exploitons désormais plus de 150 cliniques de soins pharmaceutiques, dont 21 nouveaux magasins Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} ouverts en 2024. Nous avons également ouvert quatre nouveaux magasins T&T^{MD} Supermarché, dont le tout premier aux États-Unis.

Partout dans nos magasins, la valeur était omniprésente. Nous avons lancé le programme promotionnel Prix fous du mois, introduit pour la première fois des marques nationales dans nos rayons de vêtements, affiné notre stratégie d'assortiment multiculturel, baissé les prix de centaines d'articles essentiels courants chez Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}, et nos programmes Marvel et Articles de cuisine ont ravi les clients tout en les récompensant pour leur fidélité. Plusieurs de nos magasins Real Canadian Superstore^{MD} ont apporté des améliorations intéressantes à leur rayon non alimentaire, qui nous serviront de modèle pour l'avenir. Et comme toujours, les produits de notre portefeuille de marques contrôlées, telles que le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD} et Life Brand^{MC}, ont été des incontournables dans les paniers d'épicerie des consommateurs.

Nos clients ont de nouveau échangé plus d'un milliard \$ en points PC Optimum^{MC} au cours de l'année, et nous avons continué à optimiser la personnalisation, qui est au cœur de notre programme de fidélisation, afin de mieux répondre aux besoins des clients. Nous avons également ajouté de nouvelles fonctionnalités numériques et expérimenté différentes formes innovantes de ludification. La fonctionnalité Remplacez et économisez sur PC Express^{MC} est un excellent exemple de la façon dont nous avons tiré parti des outils numériques pour faire profiter nos clients d'économies. La fidélité a été renforcée par notre gamme de produits PC^{MD} Finance, qui comprend désormais la carte World Elite Mastercard^{MD} Adeptes PC^{MD} et le nouveau compte PC Argent^{MC}, qui propose un compte épargne à un taux d'intérêt imbattable.



Per Bank
Président et chef de la direction
Les Compagnies Loblaw Limitée

Grâce à ces efforts combinés, nous avons obtenu de solides résultats financiers. Nous avons enregistré une croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables de 1,5 % dans le secteur de l'alimentation au détail et de 2,4 % dans celui des pharmacies au détail, nos produits ayant atteint 61 milliards \$, en hausse de 2,5 %. Le montant ajusté du BAIIA consolidé s'est chiffré à 7 milliards \$, soit une hausse de 5,7 %. Et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action s'est établi à 8,55 \$, soit une hausse de 10,3 %. Pour l'ensemble de l'année, nous avons généré des flux de trésorerie disponibles de 1,5 milliard \$ provenant de notre secteur Vente au détail et avons continué à remettre du capital aux actionnaires en augmentant notre dividende déclaré par action ordinaire de 13,9 % et en rachetant 1,8 milliard d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires. Nous avons également réinvesti 2,2 milliards \$ en capital en 2024.

Pour le futur, nos bannières distinctives continueront à s'engager à offrir de la valeur à leurs clients, que ce soit en termes de qualité, d'assortiment, de prix, de service ou d'une combinaison de ces éléments. Nous disposons d'un cadre financier bien défini pour guider notre performance, d'une stratégie axée sur l'excellence en matière de vente au détail et de 220 000 collègues et employés passionnés, prêts et déterminés à servir nos clients. En bref, nous avons tout ce qu'il faut pour maintenir notre solide performance au cours de l'année à venir.

Per Bank
Président et chef de la direction
Les Compagnies Loblaw Limitée



Galen G. Weston
Président du Conseil
Les Compagnies Loblaw Limitée

Message du Président du Conseil

Chers actionnaires,

En tant que votre Président du Conseil, j'attache une importance toute particulière à la gouvernance et à la surveillance, qui représentent à la fois les investisseurs et les autres parties prenantes, afin de répondre aux attentes élevées fixées pour notre entreprise. Celles-ci incluent des rendements financiers prévisibles, une conduite responsable des affaires et un engagement à créer de la prospérité dans les communautés que nous servons. C'est pourquoi tout ce que fait Loblaw est guidé par sa raison d'être qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}.

En 2024, nous avons été contents de voir l'entreprise réaliser tant de choses dans la réalisation de cette raison d'être. Et, au cours de sa première année complète en tant que Président et chef de la direction, Per Bank, de concert avec le Comité de direction de l'entreprise et de leurs équipes, ont réussi à équilibrer l'exécution de leur plan annuel tout en accomplissant de grands progrès visant à soutenir les objectifs stratégiques à long terme de Loblaw.

Les pages qui suivent en témoignent, alors que l'entreprise présente ses résultats financiers consolidés pour 2024. Tout au long de l'année, l'engagement de Loblaw envers la valeur, l'efficacité et l'excellence en matière de vente au détail a été indéniable, autant d'éléments essentiels qui permettent d'exploiter efficacement un réseau de plus de 2 800 magasins, pharmacies, cliniques, centres de distribution et centres de services aux magasins. En mettant délibérément l'accent sur la réduction de ses coûts de service, l'entreprise a mené à bien son plan financier, tout en offrant encore davantage de valeur aux consommateurs dans l'une des conjonctures économiques les plus difficiles de ces dernières années. En bref, la force des secteurs d'activité de base de Loblaw constitue le moteur de son succès à court, moyen et long terme.

Ce succès est directement lié à la prospérité des clients que nous servons. C'est pourquoi Loblaw a investi plus de 2 milliards \$ dans l'économie canadienne en 2024, améliorant son réseau de magasins tout en créant plus de 7 500 nouveaux emplois en tant que l'un des plus importants employeurs privés du pays. Et c'est pourquoi nous continuons à investir en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette, en luttant contre les déchets plastiques et en réduisant la quantité de matières résiduelles organiques acheminées vers les sites d'enfouissement, le tout pour renforcer notre résilience face à la pression que les changements climatiques exercent sur nos systèmes alimentaires.

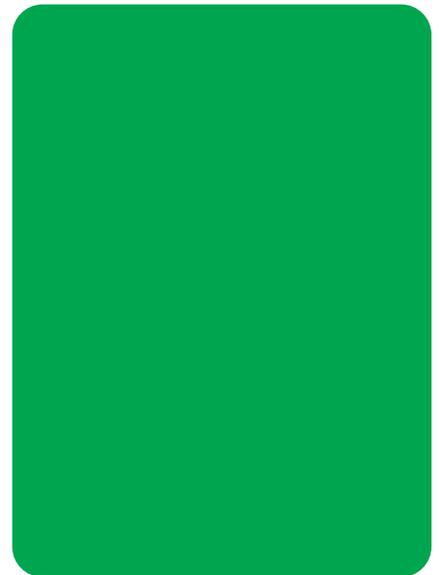


Parallèlement, 150 cliniques de soins pharmaceutiques rendent désormais les soins plus accessibles dans les communautés qui en ont le plus besoin. Et nous soutenons la santé et le bien-être des femmes et des enfants par le biais de la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} et en nourrissant plus de 997 000 enfants grâce à la Fondation pour les enfants le Choix du Président.

Les 220 000 collègues et employés de l'entreprise sont extrêmement fiers de ces efforts et, alors que nous nous efforçons d'être l'employeur le plus diversifié et le plus inclusif du pays, ils sont de plus en plus représentatifs et solidaires des communautés qu'ils servent chaque jour.

Alors que nous entamons 2025 forts de nos accomplissements, la volonté de Loblaw d'aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} reflète la conviction que notre avenir est tributaire de la prospérité de notre pays, tout en y contribuant, à l'instar de ce que nous faisons depuis plus de cent ans.

Galen G. Weston
Président du Conseil
Les Compagnies Loblaw Limitée



Priorités environnementales, sociales et de gouvernance

Notre approche fondée sur notre raison d'être influence grandement nos priorités environnementales, sociales et de gouvernance, et nous guident dans nos efforts pour lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale.



+ 997 000

Nombre d'enfants rejoins grâce à la Fondation pour les enfants le Choix du Président

Zéro émission nette de carbone

- Réalisation de plus de 500 projets de réduction des émissions de carbone¹.
- Réduction de 16 % des émissions de Scope 1 et de Scope 2 par rapport à l'année de référence 2020.

S'attaquer aux déchets plastiques

- Atteinte d'un taux de conformité de plus de 90 % par rapport à l'objectif de 2025 en matière de lutte contre les déchets plastiques².

Cesser l'acheminement des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030

- Les clients de Loblaw ont économisé 50 millions \$ sur leur épicerie en utilisant l'appli Flashfood en 2024.
- Détournement de plus de 82 500 tonnes métriques de matières résiduelles organiques des sites d'enfouissement.
- 100 % de nos magasins d'alimentation détenus par la société et nos franchisés, ainsi que nos magasins Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} admissibles exploités par des pharmaciens propriétaires ont réduit la quantité de matières résiduelles organiques acheminées vers les sites d'enfouissement en les remettant à des programmes de récupération des denrées alimentaires.

Être l'employeur le plus diversifié et le plus inclusif au pays

- Dépassement de nos objectifs de représentation pour 2024, à l'exception de la représentation des femmes aux postes de direction et des membres des minorités visibles au sein du conseil d'administration, qui étaient presque atteints à la fin de l'année.
- Formation dispensée à 198 000 collègues et employés à travers le pays sur des sujets fondamentaux liés à la diversité, l'équité et l'inclusion.

Soutenir la santé et le bien-être des enfants et des femmes

- Collecte et don de plus de 212 millions \$ pour soutenir la recherche, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif partout au pays.
- Don de plus de 54 millions kilogrammes de denrées à des banques alimentaires partout au pays dans le cadre du programme Nourrir plus de familles^{MC}, depuis son lancement en 2022.
- Depuis 2022, la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} a versé plus de 34 millions \$ pour soutenir des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes aux soins.
- Aide apportée à la Fondation pour les enfants le Choix du Président afin de rejoindre plus de 997 000 enfants dans le cadre de sa mission de lutter contre la faim chez les enfants.

Afin de démontrer notre engagement à nous conformer à l'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») et de fournir des informations plus actuelles et plus pertinentes à nos parties prenantes, nous sommes heureux de publier en primeur les principales divulgations sur les enjeux ESG pour l'année 2024 à l'adresse loblaw.ca/fr/responsibility.

¹ Les projets de réduction des émissions de carbone concernent les activités suivantes : la conversion des gaz réfrigérants utilisés dans les magasins, la modernisation de l'éclairage des magasins, l'optimisation des magasins franchisés pour améliorer l'efficacité et l'étalonnage des systèmes, la détection automatisée des fuites de gaz réfrigérants, la modernisation des CD, y compris l'éclairage et la réfrigération, et l'électrification du parc de véhicules. Un projet est défini au niveau d'un site individuel ou d'un parc de véhicules.

² Le taux de conformité est établi par rapport aux Règles d'or de la conception du Consumer Goods Forum pour les emballages faits de plastique pour les produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin.



Quo Beauty célébrée sur la scène internationale

Le développement durable est l'un des domaines d'intérêt et l'une des initiatives stratégiques importantes de notre organisation. Quo Beauty fait figure de référence dans le secteur de la beauté en alliant tendance et durabilité, ce qui lui a valu de nombreux honneurs lors des Global Green Beauty Awards de 2024. Parmi 650 concurrents du monde entier, Quo Beauty a remporté le prix Choix éditorial pour son Ensemble de pinceaux chic écolo et a reçu le prix de bronze pour la Meilleure huile à lèvres végétalienne (Huile à lèvres scintillante) et le Meilleur fard à joues végétalien (Fard à joues Quo Beauty). La marque a également reçu des éloges pour des produits tels que le Bâton duo contour, l'Hydratant teinté unisexe et l'Huile à lèvres adaptable au pH. Le fait marquant de l'année a été la remise du prix d'argent de la Meilleure marque de beauté sans cruauté, récompensant l'engagement de notre marque en faveur du développement durable et des pratiques sans cruauté.



Stacey s'attaque aux déchets alimentaires et permet aux clients d'économiser de l'argent

Stacey Ulmer, directeur du magasin Real Canadian Superstore^{MD} de Medicine Hat, en Alberta, a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du programme Flashfood, qui vise à réduire le gaspillage alimentaire. Flashfood permet aux clients d'acheter des aliments frais à des prix réduits jusqu'à 50 % grâce à une appli, ce qui contribue à réduire le gaspillage alimentaire tout en permettant de réaliser des économies. Sous la direction de Stacey, le magasin est arrivé en tête des emplacements Flashfood au pays, permettant aux clients d'économiser plus de 450 000 \$ et de détourner près de 64 500 kilogrammes de déchets alimentaires potentiels. Loblaw s'est fixé comme objectif de cesser l'acheminement de matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030, et Flashfood a contribué à faire économiser plus de 50 millions \$ à ses clients à travers le pays, avec plus de 8,1 millions kilogrammes de matières résiduelles organiques détournées en 2024. Stacey souligne que le programme profite à un large éventail de personnes, qu'il s'agisse de jeunes, de familles ou de personnes âgées, ce qui en fait une ressource communautaire essentielle.

Nos divisions

Nous exploitons plus de 2 800 magasins, pharmacies et cliniques partout au pays et nous employons, directement ou par l'entremise de nos franchisés et nos pharmaciens propriétaires, quelque 220 000 Canadiens occupant des postes à temps plein et à temps partiel. Comme 90 % des Canadiens vivent à moins de 10 kilomètres de l'un de nos magasins, nous sommes fortement ancrés dans les communautés que nous servons et nous avons à cœur d'offrir de la valeur à nos clients, contribuant ainsi à les aider à vivre mieux et plus sainement.



+ 1 milliard

Transactions effectuées par les clients annuellement dans les secteurs de l'alimentation, de la pharmacie et des services financiers



Passionnée par tout ce qui touche l'alimentation et la création d'expériences client exceptionnelles, notre division **Super Marché** exploite plusieurs bannières, notamment Provigo^{MD}, Provigo Le Marché^{MD}, Loblaws^{MD}, Loblaws City Market^{MD}, Your Independent Grocer^{MD}, Real Atlantic Superstore^{MD}, Zehrs^{MD}, Real Canadian Superstore^{MD}, Real Canadian Wholesale Club^{MD}, Real Canadian Liquorstore^{MC}, Fortinos^{MD} et T&T^{MD}. Elle s'efforce sans cesse d'aider les Canadiens à mettre ce qu'il y a de mieux dans leur assiette.



Arborant les bannières Maxi^{MD} et No Frills^{MD}, notre division **Escompte** est fière d'offrir aux Canadiens des produits essentiels, à des prix abordables et facilement accessibles. En mettant l'accent sur la valeur et grâce à une solide gamme de produits et d'assortiments qui s'adaptent aux besoins et aux attentes des communautés locales, nos magasins sont là pour aider à Nourrir tout le monde.

JOE FRESH

Joe Fresh^{MD} offre aux Canadiens une expérience de magasinage unique et accessible en combinant styles modernes et valeur exceptionnelle. Grâce à nos collections pour femmes, hommes et enfants, nous rendons le magasinage plus pratique et plus abordable pour toute la famille. Joe Fresh^{MD} est également fière d'offrir des tailles plus grandes, certains styles pour femmes allant de TP à 3X.



Regroupant plus de 1 350 établissements détenus par des pharmaciens propriétaires, **Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}** est le plus important détaillant de produits pharmaceutiques au pays, offrant des soins et contribuant au bien-être de millions de Canadiens chaque semaine, en magasin et en ligne. Nous comptons des magasins de produits de beauté haut de gamme, un réseau de distribution de médicaments de spécialité, des services pharmaceutiques pour les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée, un fabricant de médicaments génériques, une appli unique de santé et une plateforme de dossiers médicaux électroniques. Nous détenons également le plus important fournisseur canadien de services ambulatoires de physiothérapie, de massothérapie, d'ergothérapie, de chiropractie, de santé mentale et d'autres services auxiliaires de réadaptation.



PC Finance^{MD} offre une valeur sans précédent aux clients, en simplifiant les produits financiers pour aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement^{MD}*. Grâce à la carte PC^{MD} Mastercard^{MD} et au compte PC Argent^{MC}, plus de 2,4 millions de titulaires de carte ont accumulé des millions de points PC Optimum^{MC} pouvant être échangés contre des produits de beauté et d'épicerie, de l'essence, des vêtements et bien plus. En 2024, nous avons élargi notre portefeuille en lançant une fonction d'épargne pour notre compte PC Argent^{MC}, offrant notre meilleur taux d'intérêt quotidien sur les soldes d'épargne. Grâce à notre secteur de services, nous répondons aux besoins des Canadiens par l'entremise des kiosques La Boutique Mobile^{MC}, du programme d'achat de cartes-cadeaux Un cadeau de choix et de l'Assurance PC^{MD}.



Les cliniques de soins pharmaceutiques changent la façon dont les Canadiens accèdent aux soins

Les pharmaciens occupent une place de plus en plus importante dans le système de santé canadien. Grâce à leur capacité à gérer un large éventail de situations, telles que les vaccinations, la conjonctivite, les infections urinaires et bien d'autres, les pharmaciens peuvent désormais fournir aux Canadiens un accès aux soins au-delà des heures de consultation médicale habituelles, y compris pendant les fins de semaine. C'est dans cette optique que Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} a étendu son réseau en créant plus de 150 cliniques de soins pharmaceutiques à travers le pays. Ces cliniques ont un impact réel sur la vie des Canadiens et transforment les soins pharmaceutiques en offrant des services plus personnalisés dans des espaces repensés. Elles disposent de salles privées, d'espaces adaptés aux enfants et de concierges de soins pour améliorer le confort et l'expérience des patients. Même dans les régions qui ne disposent pas de ces cliniques, les pharmaciens peuvent évaluer et prescrire des traitements dans des locaux de pharmacie standards.



L'aventure du côté droit, une expérience inoubliable

Plusieurs magasins Real Canadian Superstore^{MD} ont fait peau neuve, en réaménageant le « côté droit » de certains d'entre eux à travers le pays, ce qui inclut des rayons tels que « Maison et divertissement », « Santé et beauté », et bien d'autres. Dans le cadre de cette métamorphose, nous avons installé un nouvel affichage pour faciliter la navigation, des présentoirs interactifs comprenant des bancs LEGO et des possibilités de prendre des photos, un comptoir de bonbons, un coin dédié aux enfants avec de la papeterie, du matériel de bricolage et des articles de fête, de nouveaux designs audacieux pour améliorer l'expérience de magasinage et une section pour animaux de compagnie comprenant une plus grande sélection de produits. Bien que ces changements ne concernent actuellement que quelques magasins, nous prévoyons d'étendre cette nouvelle expérience à d'autres régions, dans le but de créer une aventure de magasinage plus attrayante et mémorable pour nos clients.

Nos principaux leviers

Nous réalisons notre raison d'être, soit aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, grâce à une infrastructure interne exceptionnelle, à une culture unique axée sur le client et à des attentes claires pour les collègues à tous les niveaux de l'organisation.



Marques

Nos marques contrôlées, notamment le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MC} et Life Brand^{MC}, contribuent de façon positive à la vie des consommateurs chaque jour, grâce à des produits très appréciés qui ne cessent de repousser les limites du possible afin d'améliorer les expériences de vie des Canadiens.

PC Optimum^{MC}

Fort de ses plus de 17 millions de membres annuels actifs, le programme PC Optimum^{MC} est unique en son genre de par sa portée et le taux d'engagement des clients. Il fait l'objet d'améliorations de façon continue afin d'offrir à nos clients davantage de valeur et le degré de personnalisation qu'ils recherchent.

Technologie et analytique

Le service Technologie et analytique Loblaws met en œuvre des processus d'entreprise essentiels en fournissant des solutions d'infrastructure et de technologie ainsi que des produits de données et d'analytique qui renforcent l'engagement des clients et des patients. Chez Technologie et analytique Loblaws, nous aidons les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} en facilitant leur accès à des produits d'épicerie, des soins de santé ainsi que des produits et services financiers grâce à notre technologie et à nos données, et ce, de manière pertinente, significative, transparente, responsable et sécurisée.

Chaîne d'approvisionnement

En tant que l'un des plus importants réseaux de chaîne d'approvisionnement en Amérique du Nord, nous nous engageons à être efficaces et souples, et à répondre aux besoins changeants de nos magasins et de nos clients. L'adoption continue de nouvelles technologies, l'automatisation, ainsi que le raffinement de nos processus nous permettent d'accroître nos capacités, de nous approvisionner en faisant preuve d'intégrité et de servir les Canadiens avec fiabilité d'un bout à l'autre du pays.

Conformité et conduite éthique

Loblaws s'engage à mener ses activités de manière éthique, honnête et conforme aux lois. Nous veillons à ce que nos collègues et nos employés comprennent et respectent les obligations réglementaires et légales par l'entremise de politiques claires, de formations continues et de communications régulières. Nos collègues et nos fournisseurs peuvent signaler les comportements non éthiques ou non appropriés par l'entremise de la ligne téléphonique Action-Intégrité (« LAI »). Nous prenons alors les mesures nécessaires tout en veillant à protéger les personnes qui signalent de bonne foi des comportements non appropriés. Notre approche crée chez nos collègues, nos employés et nos fournisseurs une culture qui favorise des comportements éthiques et respectueux des règles en vigueur.

3

des 10 marques les plus populaires au pays – le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD} et Délices du Marché^{MC}





Un endroit pour se rassembler

Le centre « The Gathering Place » à Nackawic, au Nouveau-Brunswick, a été créé pour combler un vide dans la communauté : un endroit où les personnes âgées pourraient se rencontrer et développer un sentiment d'appartenance. L'idée est venue de J-Lynn et John Jensen, propriétaires du magasin local Your Independent Grocer, qui ont constaté que les personnes âgées cherchaient plus qu'un simple endroit pour faire leur épicerie : elles avaient besoin d'un espace social. Les Jensen ont lancé le projet en décembre 2022, transformant un espace en un centre pleinement opérationnel en seulement trois semaines. Les dons des entreprises locales, des professionnels et des résidents ont permis de fournir le mobilier, les services et les ressources nécessaires pour concrétiser cette vision. Peu de temps après, ce centre est devenu un point de rencontre essentiel de la communauté, proposant des activités et des programmes quotidiens comme le service de transport Wheels 2 Wellness, ainsi que des événements sociaux tels que des parties de bowling et de cribbage, ainsi que des séances pour apprendre à jouer du ukulélé. Pour beaucoup, cet endroit représente une bouée de sauvetage. Il est désormais ouvert sept jours sur sept et accueille entre 30 et 50 visiteurs par jour. Grâce à leur collaboration et à leur détermination, les Jensen ont créé un espace communautaire durable qui continue d'avoir un impact positif sur les personnes âgées de Nackawic et sur l'ensemble de la communauté.



Allier passion et bon goût

Randy Kangal, inspiré par le restaurant caribéen de sa famille, a fondé Randy's Roti en 2011, dans un premier temps sous forme de cantine mobile à Toronto. Après six années de succès, Randy a ouvert un restaurant en 2017, qui est depuis devenu un lieu populaire pour la cuisine antillaise dans la région du Grand Toronto. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé en 2020, Randy a cherché de nouvelles façons de s'adapter, ce qui lui a permis de saisir une opportunité grâce au partenariat de Loblaw avec la Black Business and Professional Association (BBPA). Randy a participé à une session interactive au siège social de Loblaw où des collègues ont pu goûter ses produits et proposer des idées. C'était le tremplin qui a permis à Randy de se lancer dans le développement de produits et de participer au programme des petits fournisseurs de Loblaw. Ses plats prêt-à-manger sont désormais disponibles dans les magasins No Frills^{MD} de tout l'Ontario et il planifie sans cesse de nouveaux lancements de produits passionnants.

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction de Les Compagnies Loblaw Limitée croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise permettant d'assurer une gestion efficace de la société, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.



Le comité de gouvernance examine régulièrement les pratiques de gouvernance de la société pour veiller à ce qu'elles reflètent les meilleures pratiques au sein d'un environnement en constante évolution. Le site Web de la société, loblaw.ca, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le code de conduite de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information, la politique sur le vote à la majorité des voix, la description des tâches des postes de Président du Conseil, de Président et chef de la direction, et de ses présidents de comités ainsi que les chartes exposant les mandats du conseil d'administration (le « Conseil ») et de ses comités.

Indépendance des administrateurs

Les Lignes directrices sur la gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses sociétés affiliées des relations dont l'importance pourrait raisonnablement compromettre son jugement. Environ 84 % des administrateurs du Conseil, soit 11 sur 13, sont indépendants. Les administrateurs indépendants se rencontrent séparément après chaque réunion du Conseil. De plus amples renseignements sur tous les administrateurs, y compris sur leur degré d'indépendance, leur participation aux comités, les postes qu'ils occupent au sein d'autres sociétés ouvertes ainsi que leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités, figurent dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Présidence du Conseil

Galen G. Weston est le Président du Conseil. Le Président du Conseil dirige les activités du Conseil. Il préside chaque réunion du Conseil, en assure la gestion et le fonctionnement efficace et y assume un rôle de leadership en toute matière. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du Président du Conseil qui en établit les principales responsabilités. Le Conseil a également nommé un administrateur indépendant, William A. Downe, comme administrateur principal. Ce dernier assume un rôle de leadership auprès du Conseil, en particulier

auprès des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.

Responsabilités et obligations du Conseil

Le Conseil supervise et surveille, directement et par l'entremise de ses comités, la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur le site Web de la société, à loblaw.ca. Le Conseil examine l'orientation stratégique de la société, délègue à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, approuve les prises de décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes, et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à celle-ci soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation de la société, de même que des rapports sur certaines questions qui ne sont pas liées à l'exploitation, notamment les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, les enjeux ESG, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique, les questions de conformité et les questions relatives à la trésorerie. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de la société, conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci

à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société à exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il est à jour, qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité et qu'il comprend des messages clairs endossés par la direction. Tous les administrateurs, dirigeants et collègues/employés de la société doivent se conformer au Code et réitérer périodiquement leur engagement à le respecter. La société encourage le signalement de violations réelles ou présumées du Code et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, appelée « Action-Intégrité », par l'intermédiaire de laquelle tout administrateur, dirigeant, fournisseur ou collègue/employé peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une conduite frauduleuse ou douteuse. Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes ou aux audits. Ces procédures sont disponibles sur le site Web de la société, à loblaw.ca.

Comités du Conseil

Voici un résumé de certaines des responsabilités de chacun des comités du Conseil.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de soutenir le Conseil dans la surveillance de l'intégrité des états financiers de la société et des communications publiques associées, ainsi que de la pertinence et de l'efficacité des contrôles applicables liés à la divulgation des informations en matière d'ESG. Ce faisant, le comité d'audit surveille les contrôles internes de la société relatifs à la présentation de l'information financière, les contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information et la fonction d'audit interne. Le comité d'audit supervise également les procédures pour la réception, le tri et le traitement de plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes et aux audits de la société.

Comité de gouvernance, des talents et de rémunération

Le comité de gouvernance, des talents et de rémunération est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de la société, y compris l'élaboration et l'exécution des principes de bonne gouvernance en conformité avec les normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Il supervise la planification de la relève et la rémunération pour le Conseil et pour la haute direction. Le Conseil nomme le président du comité de gouvernance, des talents et de rémunération, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité des soins aux patients et de la qualité

Le comité des soins aux patients et de la qualité est chargé de superviser la qualité des soins liés aux offres de services de santé de la société. Il est composé de membres du Conseil et désignera également des conseillers experts externes en tant que membres de d'office sans droit de vote. Les experts externes fourniront une expertise du secteur et des soins de santé afin d'aider le comité des soins aux patients et de la qualité à superviser la qualité des soins.

Comité de gestion des risques et de la conformité

Le comité de gestion des risques et de la conformité est responsable de la supervision des programmes en matière de conformité juridique, réglementaire et éthique, des programmes de gestion des risques d'entreprise et sur les enjeux ESG, de la gestion des politiques, ainsi que des questions concernant la pharmacie, la sécurité des médicaments, la sécurité alimentaire, la sécurité des produits et les systèmes d'information et de technologie de la société.

Gouvernance ESG

Le Conseil supervise et revoit l'approche, les politiques et les pratiques de la société en lien avec les questions ESG. Le conseil de direction a mis en place un comité directeur ESG, composé de hauts dirigeants, est chargé d'établir les priorités, de faire le suivi des indicateurs et de promouvoir les initiatives du programme dans l'ensemble de la société. Divers comités de gestion sont responsables de l'établissement des priorités et de la mise en œuvre et du suivi de plusieurs initiatives liées à l'ESG dans l'ensemble de l'organisation.



Conseil d'administration

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.
Président du Conseil et ancien président, Les Compagnies Loblaw Limitée; Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée; président du Conseil, Banque le Choix du Président; président du Conseil, Wittington Investments Limited; président, Fondation de la famille Weston.

SCOTT B. BONHAM, B.Sc., M.B.A.^{1,2}
Administrateur de sociétés; cofondateur, Intentional Capital Corp.; ancien cofondateur, GGV Capital; ancien vice-président, Capital Group Companies; administrateur, La Banque de la Nouvelle-Écosse; membre du conseil d'administration, Institut canadien de recherches avancées et DenmarkBridge.

SHELLEY G. BROADER, B.A.^{1,3}
Administratrice de sociétés; ancienne présidente et cheffe de la direction, Chicos FAS, Inc.; ancienne présidente et cheffe de la direction, Walmart EMEA Ltd. et Walmart Canada; ancienne présidente et cheffe de l'exploitation, The Michaels Companies, Inc.; administratrice, IFCO Systems US LLC; membre du conseil consultatif américain, Amoobi SA; ancienne administratrice, Walmart Canada Corporation et Walmart Mexique.

CHRISTIE J.B. CLARK, B. COMM., M.B.A., F.C.A., F.C.P.A.^{1,4}
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction et associé

principal, PricewaterhouseCoopers LLP; administrateur, Air Canada et AtkinsRéalis Canada Inc. (anciennement Groupe SNC-Lavalin Inc.); ancien fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; ancien administrateur, Hydro One Inc. et Hydro One Limited; membre du conseil d'administration, Comité olympique canadien, Fondation olympique canadienne, À nous le podium et Sunnybrook Foundation.

DANIEL DEBOW, B.A., J.D./M.B.A., L.L.M.^{2,4}
Ancien vice-président, Produits, Shopify Inc.; ancien fondateur et chef de la direction, Helpful.com; cofondateur et ancien cochef de la direction, Ryppe; membre fondateur, Workbrain.

WILLIAM A. DOWNE, C.M., M.B.A.²
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, chef de l'exploitation et chef, BMO Marchés des capitaux et BMO Groupe financier; ancien administrateur; Banque de Montréal et ses filiales, BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.; administrateur principal, ManpowerGroup Inc.; président du conseil d'administration, Trans Mountain Corporation; administrateur, Rush University System for Health; membre du conseil d'administration, Comité consultatif en matière de politique sociale et économique, Rand Corporation.

JANICE FUKAKUSA, F.C.P.A., F.C.A., B.A., M.B.A.^{1,4}
Administratrice de sociétés; ancienne cheffe de la direction financière et cheffe de l'administration, La Banque Royale du Canada; administratrice, Cineplex Inc., Corporation Brookfield (anciennement Brookfield Asset Management Inc.) et FPI RioCan; chancelière, Université métropolitaine de Toronto.

M. MARIANNE HARRIS, B.Sc., J.D., M.B.A.^{1,2}
Administratrice de sociétés; ancienne directrice générale et présidente, Services aux grandes entreprises et services bancaires d'investissement, Merrill Lynch Canada Inc.; ancienne cheffe du groupe des institutions financières Group Americas, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, George Weston Limitée, La Financière Sun Life Inc. et Office d'investissement des régimes de retraite du secteur public; ancienne administratrice, Hydro One Inc./Hydro One Limited; ancienne présidente du conseil d'administration, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business; membre du conseil consultatif, Hennick Centre for Business and Law.

KEVIN HOLT, B.Sc.^{1,4}
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, Ahold Delhaize USA; ancien chef de l'exploitation, Ahold USA; ancien chef de l'exploitation, Delhaize America; ancien vice-président exécutif, Delhaize Group; ancien chef de la direction, Delhaize America; ancien administrateur, Ahold Delhaize USA Inc. et Ahold Delhaize NV; ancien administrateur et vice-président du conseil d'administration, Relations avec l'industrie de Food Marketing Institute.

CLAUDIA KOTCHKA, B.B.A., C.P.A.^{2,4}
Administratrice de sociétés; ancienne vice-présidente, Innovation et stratégie du design, Procter & Gamble; ancienne fiduciaire, Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum; administratrice, Croix-Rouge américaine de la région de Los Angeles; ancienne administratrice, Croix-Rouge américaine du Grand Miami et des Keys.

RIMA QURESHI, B.COMM., M.B.A.^{1,3}
Administratrice de sociétés; ancienne cheffe de la stratégie, Verizon; ancienne cheffe de la direction de l'Amérique du Nord, Ericsson; administratrice, Mastercard Inc.; ancienne membre du conseil d'administration, GSMA, Great West LifeCo et Wolters Kluwer.

SARAH RAISS, B.S., M.B.A.^{2,3*}
Administratrice de sociétés; ancienne cadre supérieure, TransCanada Corporation; administratrice principale, Commercial Metals Company; administratrice, RB Global, Inc. (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Inc.); ancienne présidente du conseil d'administration, Alberta Electric Systems; ancienne administratrice, Canadian Oil Sands Limited, Shoppers Drug Mart Corporation et Vermillion Energy Inc.

CORNELL WRIGHT, B.A., J.D., M.B.A.^{3,4}
Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; administrateur, George Weston Limitée et BCE, Inc.; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; ancien associé, Torys LLP; président du conseil d'administration, Ballet national du Canada; fiduciaire, University Health Network; cadre supérieur en résidence de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Notes

¹ Comité d'audit

² Comité de gouvernance, des talents et de rémunération

³ Comité des soins aux patients et de la qualité

⁴ Comité de gestion des risques et de la conformité

* Président ou présidente du comité

Équipe de direction

GALEN G. WESTON
Président du Conseil

PER BANK
Président et chef de la direction

RICHARD DUFRESNE
Chef de la direction financière

ROBERT WIEBE
Chef de l'administration

FRANK GAMBOLI
Président, Division Super Marché

MELANIE SINGH
Présidente, Division Escompte

JEFF LEGER
Président, Shoppers Drug Mart/
Pharmaprix

TINA LEE
Cheffe de la direction,
T&T Supermarchés

MARK WILSON
Vice-président exécutif et
chef des ressources humaines

NICK HENN
Vice-président exécutif, chef des
services juridiques et secrétaire

DAVID MARKWELL
Vice-président exécutif et chef
de la technologie et de l'analytique

MARY MACISAAC
Vice-présidente exécutive
et cheffe du marketing

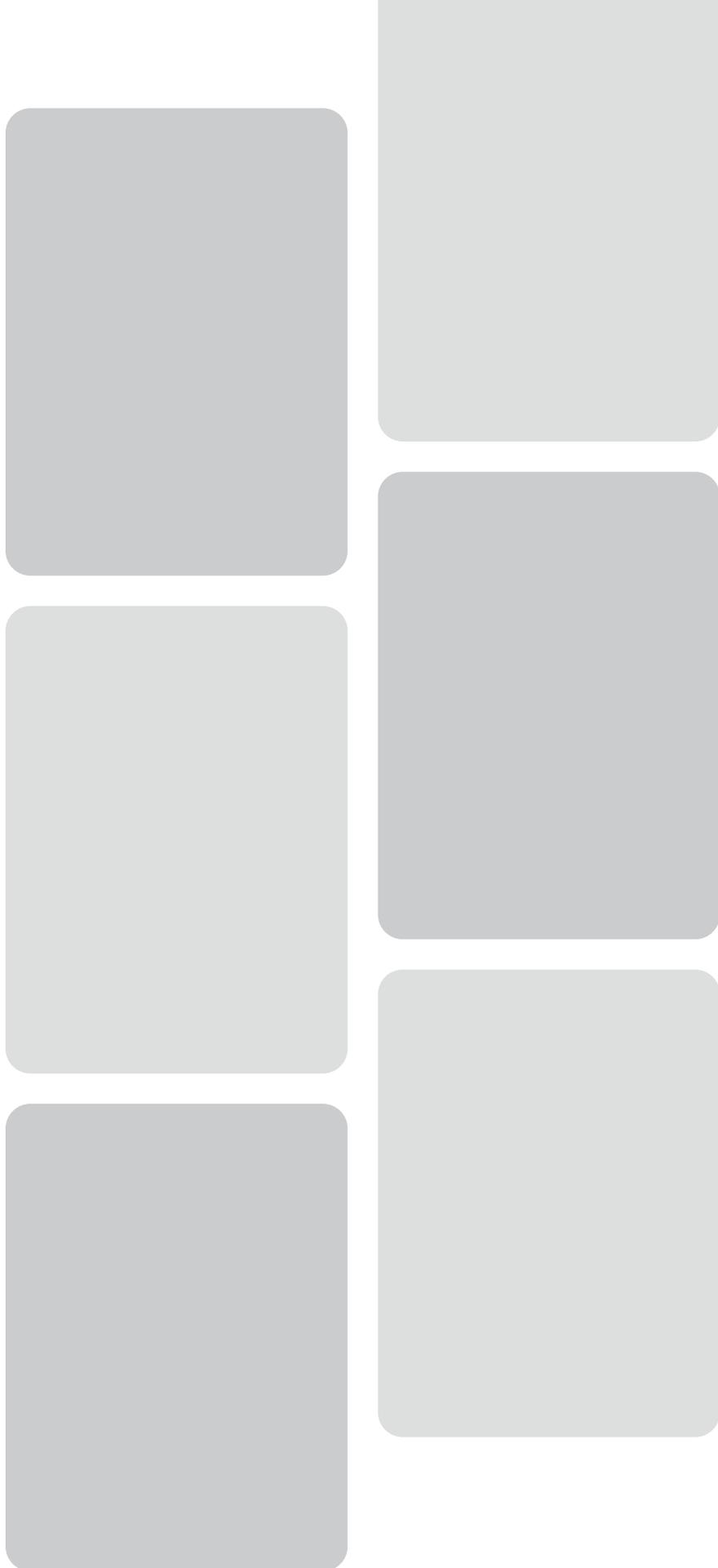
LAUREN STEINBERG
Vice-présidente exécutive et
cheffe des services numériques

SONJA BOCH
Vice-présidente principale,
Stratégie et développement commercial

vivre
bien
vivre
pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport annuel 2024 –
Revue financière



Rapport annuel de 2024 – Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	81
Notes afférentes aux états financiers consolidés	92
Rétrospective des trois derniers exercices	153
Glossaire	155

Faits saillants financiers¹⁾

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	61 014 \$	59 529 \$
Augmentation des produits	2,5 %	5,4 %
Résultat d'exploitation	3 902 \$	3 704 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024	6 647
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,5 %	11,2 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821 \$	803 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	831	803
Impôt sur le résultat	806	714
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	969	858
Taux d'impôt effectif	26,2 %	24,6 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,0 %	25,0 %
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171	2 100
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	2 155	2 088
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 637	2 480
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	6,99 \$	6,52 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	8,55 \$	7,75 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,985 \$	1,743 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 110 \$	1 952 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 802	5 654
Dépenses d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	2 200	2 109
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 671	1 700
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾	2,4 x	2,3 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	23,6 %	22,2 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	11,8 %	11,5 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	59 786 \$	58 345 \$
Résultat d'exploitation	3 465	3 500
Marge brute ²⁾	18 721	18 083
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	6 662 \$	6 361 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,1 %	10,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 916 \$	2 848 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,5 %	3,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	2,4 %	5,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	6,3 %	6,8 %
(Diminution) augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	(1,3) %	4,2 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	72,0	71,2
Nombre de magasins détenus par la société	603	569
Nombre de magasins franchisés	528	535
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 361	1 351
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers		
Produits	1 586 \$	1 540 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	299	61
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4 010 \$	3 950 \$
Créances sur cartes de crédit	4 230	4 132
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	263	256
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,3 %	13,9 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,5 %	3,8 %

Notes de fin de document des faits saillants financiers

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2024 de la société.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Rapport de gestion

1.	Énoncés prospectifs	4
2.	Vue d'ensemble	6
3.	Cadre stratégique	6
4.	Indicateurs de performance financière clés	7
5.	Performance financière globale	8
5.1	Résultats d'exploitation consolidés	8
5.2	Autres questions liées à l'entreprise	12
5.3	Principales informations financières	13
6.	Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	16
6.1	Secteur Vente au détail	16
6.2	Secteur Services financiers	19
7.	Situation de trésorerie et sources de financement	20
7.1	Flux de trésorerie	20
7.2	Situation de trésorerie et structure du capital	22
7.3	Composantes de la dette totale	23
7.4	Situation financière	25
7.5	Notations	25
7.6	Capital social	25
7.7	Arrangements hors bilan	28
7.8	Obligations contractuelles	29
8.	Instruments financiers dérivés	30
9.	Résultats d'exploitation trimestriels	31
9.1	Résultats par trimestre	31
9.2	Résultats du quatrième trimestre	33
10.	Contrôles et procédures de communication de l'information	43
11.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	43
12.	Risques d'entreprise et gestion des risques	44
12.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	45
12.2	Risques financiers et gestion des risques	56
13.	Transactions entre parties liées	57
14.	Estimations comptables critiques et jugements	60
14.1	Consolidation	60
14.2	Stocks	60
14.3	Dépréciation des actifs non financiers	61
14.4	Dépréciation des créances sur cartes de crédit	61
14.5	Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle	61
14.6	Impôt sur le résultat et autres impôts	62
14.7	Informations sectorielles	62
14.8	Provisions	62
14.9	Contrats de location	63
15.	Normes comptables	63
15.1	Normes comptables futures et modifications	63
16.	Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives	64
17.	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	65
18.	Informations supplémentaires	80

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et de ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 28 décembre 2024 (les « états financiers consolidés ») inclus dans le Rapport annuel de 2024.

Les états financiers consolidés de la société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières utilisées par la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 19 février 2025. Un glossaire des termes figure à la fin du Rapport annuel de 2024.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2024 (période de 12 semaines close le 28 décembre 2024) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2023 (période de 12 semaines close le 30 décembre 2023) et toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour l'exercice 2024 complet (période de 52 semaines close le 28 décembre 2024) sont comparées aux données de l'exercice 2023 complet (période de 52 semaines close le 30 décembre 2023).

1. Énoncés prospectifs

Le Rapport annuel, y compris le rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent Rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent Rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 5.2, « Autres questions liées à l'entreprise », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 9, « Résultats d'exploitation trimestriels », à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », à la rubrique 14, « Estimations comptables critiques et jugements », à la rubrique 15, « Normes comptables », à la rubrique 16, « Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans le Rapport annuel de 2024 et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 28 décembre 2024. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et les processus connexes, notamment l'automatisation;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires ou à contrôler les pertes;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »);
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service ses employés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 28 décembre 2024). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés ainsi que les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation PC Optimum^{MC}, les services de courtage d'assurance ainsi que les services de télécommunications. Ces activités sont soutenues par le programme de fidélisation *PC Optimum*, un programme de fidélisation unique à chaque consommateur qui offre plus d'un milliard de dollars de récompenses annuelles pour l'ensemble de leurs achats à l'échelle du réseau.

3. Cadre stratégique

La raison d'être de Loblaw, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, revêt une importance capitale et elle constitue le fondement de son cadre stratégique. Ce cadre s'articule autour de trois piliers stratégiques : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir, tout en intégrant les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans tout ce que fait Loblaw. Ces piliers stratégiques sont étroitement liés à un souci constant de tirer parti des connaissances fondées sur les données et à l'excellence en matière d'efficacité des processus dans le but de dégager une solide performance financière. Ce cadre est soutenu par des collègues partageant un ensemble de valeurs communes ÊTRE et une culture dont les principes les encouragent à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

La société vise à être la « meilleure en alimentation, en santé et en beauté » et, mettant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail, elle améliore constamment ses activités de vente au détail afin de faire en sorte que ses propositions clients se différencient, de réduire le coût de ses services et de pouvoir réaliser des économies d'échelle grâce à son infrastructure logistique nationale. Nos activités de vente au détail donnent lieu à plus d'un milliard d'interactions avec la clientèle chaque année et proposent une expérience client unique de par nos marques contrôlées qui comptent parmi les plus réputées de l'industrie, nos choix alimentaires sains, ainsi que nos diverses options de magasinage en magasin ou en ligne avec service de ramassage ou de livraison. Être les « meilleurs en alimentation » passe par la qualité de notre offre de produits frais, notre valeur concurrentielle et un assortiment de produits propres à chacune de nos bannières. Être les « meilleurs en santé et en beauté » consiste à offrir des produits de santé et de bien-être de première qualité, un éventail de services de soins de santé en pleine expansion, ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

Alors que la société bâtit en vue de l'avenir, sa raison d'être guide ses investissements dans des initiatives de croissance stratégiques afin de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, de générer des avantages concurrentiels en matière de produits, de services et de prix, d'améliorer son efficacité opérationnelle ainsi que de créer de nouveaux secteurs de croissance pour répondre aux besoins changeants des Canadiens et leur offrir des expériences personnalisées.

L'approche de Loblaw en ce qui a trait aux enjeux ESG est guidée par sa raison d'être et se concentre sur deux priorités : lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale. Pour Loblaw, lutter contre les changements climatiques signifie travailler avec dévouement pour atténuer les causes et les effets des changements climatiques sur l'environnement par des mesures telles que la réduction des émissions de CO₂, l'atteinte de ses objectifs de zéro émission nette, la conformité des emballages aux normes internationales et l'élimination du gaspillage alimentaireⁱ⁾. Promouvoir l'équité sociale signifie se doter d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Les questions ESG sont au cœur des décisions prises à l'échelle de la société. En tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique et en soutenant ses employés et les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités, la société entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir.

Ensemble, chacun de ces éléments constitue une partie du cadre stratégique qui guide les décisions actuelles et futures de la société.

i) L'élaboration des plans et les processus utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la société s'appuient sur des méthodes reconnues à l'échelle internationale, notamment celles établies dans le cadre de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, et sont conformes à ces méthodes.

4. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Chiffres consolidés		
Augmentation des produits	2,5 %	5,4 %
Résultat d'exploitation	3 902 \$	3 704 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024	6 647
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,5 %	11,2 %
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171	2 100
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	2 155	2 088
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 637	2 480
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	6,99 \$	6,52 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	8,55 \$	7,75 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 110 \$	1 952 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 802	5 654
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 671	1 700
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾	2,4 x	2,3 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	23,6 %	22,2 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	11,8 %	11,5 %
Secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,5 %	3,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	2,4 %	5,4 %
Résultat d'exploitation	3 465 \$	3 500 \$
Marge brute ²⁾	18 721	18 083
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	6 662 \$	6 361 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,1 %	10,9 %
Secteur Services financiers		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	299 \$	61 \$
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,3 %	13,9 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,5 %	3,8 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

5. Performance financière globale

5.1 Résultats d'exploitation consolidés

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales informations financières consolidées pour 2024.

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	61 014 \$	59 529 \$	1 485 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	3 902	3 704	198	5,3 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024	6 647	377	5,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,5 %	11,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966 \$	2 906 \$	60 \$	2,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821	803	18	2,2 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	831	803	28	3,5 %
Impôt sur le résultat	806	714	92	12,9 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	969	858	111	12,9 %
Taux d'impôt effectif	26,2 %	24,6 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,0 %	25,0 %		
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	104 \$	87 \$	17 \$	19,5 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171 \$	2 100 \$	71 \$	3,4 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	2 155	2 088	67	3,2 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 637	2 480	157	6,3 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	6,99 \$	6,52 \$	0,47 \$	7,2 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	8,55 \$	7,75 \$	0,80 \$	10,3 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	308,5	320,0		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

En 2024, Loblaw a continué d'enregistrer des résultats financiers et opérationnels solides et constants dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. La capacité de Loblaw à offrir de la valeur, de la qualité, du service et de la commodité aux Canadiens jour après jour s'est traduite par une forte croissance du chiffre d'affaires dans le secteur Vente au détail. Le portefeuille de Loblaw, composé des meilleurs actifs de leur catégorie, était bien positionné pour répondre aux besoins courants des clients en matière d'alimentation, de santé et de bien-être. Grâce aux efforts déployés en vue d'atteindre l'excellence en matière de vente au détail, la société a pu tirer parti de ces actifs pour générer une forte croissance du chiffre d'affaires, accroître la marge brute et optimiser ses coûts d'exploitation.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 2 155 millions de dollars (6,99 \$ par action ordinaire), ce qui représente une hausse de 67 millions de dollars (0,47 \$ par action ordinaire), ou 3,2 %, comparativement à celui inscrit en 2023. Cette augmentation tient compte d'une amélioration de 157 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, laquelle a été partiellement contrebalancée par une variation défavorable de 90 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 157 millions de dollars (0,49 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable des ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023;
- une augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières;
- la variation défavorable de 90 millions de dollars (0,33 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 121 millions de dollars (0,39 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 94 millions de dollars (0,30 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 29 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) de la réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise »);
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) des profits sur la vente d'immeubles non exploités;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 142 millions de dollars (0,46 \$ par action ordinaire) des (recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »);
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 16 millions de dollars (0,05 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 3 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,31 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 2 637 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 157 millions de dollars, ou de 6,3 %, comparativement à celui inscrit en 2023. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ s'est établi à 8,55 \$, ce qui représente une hausse de 0,80 \$, ou 10,3 %. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	59 786 \$	58 345 \$	1 441 \$	2,5 %
Services financiers	1 586	1 540	46	3,0 %
Éliminations	(358)	(356)	(2)	(0,6) %
Produits	61 014 \$	59 529 \$	1 485 \$	2,5 %

Les produits ont augmenté de 1 485 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à ceux inscrits en 2023, pour s'établir à 61 014 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 1 441 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, qui s'explique par la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables. Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers s'est également accru de 46 millions de dollars.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 198 millions de dollars, ou 5,3 %, comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 3 902 millions de dollars. L'augmentation du résultat d'exploitation est attribuable à une amélioration de 317 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, en partie contrebalancée par une variation défavorable d'éléments d'ajustement totalisant 119 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 317 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- la variation défavorable de 119 millions de dollars d'éléments d'ajustement essentiellement attribuable à ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 164 millions de dollars des charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 9 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 179 millions de dollars des (recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 21 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	6 662 \$	6 361 \$	301 \$	4,7 %
Services financiers	362	286	76	26,6 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024 \$	6 647 \$	377 \$	5,7 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 377 millions de dollars, ou 5,7 %, comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 7 024 millions de dollars, en raison d'une hausse de 301 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 76 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 2 966 millions de dollars, en hausse de 60 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement à ceux inscrits en 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 68 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 499 millions de dollars (499 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix ») et de Lifemark Health Group (« Lifemark »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 821 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars, ou 2,2 %, comparativement à celles inscrites en 2023. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives et de la dette à long terme, ainsi que d'une baisse des produits d'intérêts sur certains placements à court terme. Ces facteurs ont été annulés en partie par l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de la société, par l'incidence favorable du recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC et par la diminution des charges d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en 2024 s'est chiffrée à 806 millions de dollars (714 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,2 % (24,6 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023 et à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ pour 2024 s'est établi à 969 millions de dollars (858 millions de dollars en 2023) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,0 % (25,0 % en 2023). L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est attribuable essentiellement aux ajustements de certaines provisions pour impôt en 2023 et à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est établi à 104 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 17 millions de dollars, ou 19,5 %, comparativement à celui inscrit en 2023, en raison essentiellement d'une hausse du résultat revenant aux franchisés après le partage des profits. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées.

5.2 Autres questions liées à l'entreprise

Règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et George Weston Limitée (« Weston ») ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie, entre 2001 et 2015. L'accord de règlement prévoit un règlement total de 500 millions de dollars. Weston paiera 247 millions de dollars et la société, 253 millions de dollars, montants qui seront compensés par les 96 millions de dollars que la société a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw. Le règlement de 500 millions de dollars a été négocié avec les avocats représentant les consommateurs dans le cadre d'une médiation présidée par le juge en chef de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Si l'accord de règlement est approuvé par les tribunaux, il réglera la totalité des réclamations des consommateurs contre la société et Weston concernant cette affaire. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars (121 millions de dollars, déduction faite de l'impôt sur le résultat) ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

Programme de fidélisation PC Optimum Au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars, dont une tranche de 99 millions de dollars dans le secteur Vente au détail et une tranche de 30 millions de dollars dans le secteur Services financiers. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés, ce qui reflète la participation accrue des membres PC Optimum et les taux d'échange plus élevés.

Vente de Wellwise Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise pour un produit en trésorerie. Par conséquent, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.

Questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

En 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

5.3 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 28 décembre 2024, du 30 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 inclus dans le Rapport annuel de 2024 et dans le Rapport annuel de 2023, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024, le 30 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)
Produits	61 014 \$	59 529 \$	56 504 \$
Résultat d'exploitation	3 902	3 704	3 342
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024	6 647	6 181
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,5 %	11,2 %	10,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966 \$	2 906 \$	2 795 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821	803	683
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	831	803	694
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,0 %	25,0 %	26,4 %
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$	1 994 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171	2 100	1 921
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	2 155	2 088	1 909
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 637	2 480	2 263
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	7,06 \$	6,59 \$	5,82 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	6,99 \$	6,52 \$	5,75 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	8,55 \$	7,75 \$	6,82 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	308,5	320,0	331,7
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,985 \$	1,743 \$	1,580 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	1,325 \$	1,325 \$	1,325 \$
Total des actifs	40 880 \$	38 979 \$	38 147 \$
Total de la dette à long terme	8 201 \$	7 852 \$	7 783 \$
Obligations locatives	10 183	9 458	9 115
Passifs financiers à long terme	18 384 \$	17 310 \$	16 898 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

Produits Les produits ont augmenté de 1 485 millions de dollars en 2024 comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 61 014 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru de 1,5 % (3,9 % en 2023). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (5,4 % en 2023).

Les produits se sont établis à 59 529 millions de dollars en 2023, ce qui représente une hausse de 3 025 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2022. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru de 3,9 % (4,7 % en 2022). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 5,4 % (6,9 % en 2022).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail, l'incertitude entourant l'économie mondiale et le contexte réglementaire au cours des trois derniers exercices. En 2022, la COVID-19 a continué d'avoir une incidence sur le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail pendant le premier semestre de l'exercice. Le secteur de l'alimentation au détail a bénéficié de la tendance à manger davantage à la maison, tandis que le secteur des pharmacies au détail a été favorisé par la vigueur du chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre, les clients ayant repris leurs activités pré-pandémiques, tandis que les tests et les vaccins liés à la COVID-19 se sont maintenus à des niveaux élevés. La croissance du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail au deuxième semestre de 2022 a bénéficié des pressions inflationnistes mondiales, et elle rend compte de la vigueur soutenue du chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre du secteur des pharmacies au détail. En 2023, dans un contexte inflationniste mondial, les consommateurs ont porté une plus grande attention à la valeur, ce qui a favorisé les ventes de la société grâce à la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre est resté fort, tandis que les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance, compensant en partie une baisse des services liés à la COVID-19. En 2024, les consommateurs ont continué à porter une grande attention à la valeur, ce qui a favorisé le chiffre d'affaires de la société du fait de la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires tiré des cosmétiques est resté vigoureux, tandis que celui tiré des produits en vente libre s'est normalisé alors que la saison du rhume et de la grippe a diminué d'intensité pour revenir à des niveaux plus normaux. Pour leur part, les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers a continué de croître. En 2022, le secteur Services financiers a bénéficié des dépenses accrues des clients et de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active. En 2023, le secteur Services financiers a été favorisé par des dépenses accrues des clients et une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*^{MC}. En outre, le secteur a continué de tirer profit de l'augmentation des créances sur cartes de crédit qui a découlé de la croissance de la clientèle active et des dépenses accrues des clients. En 2024, le secteur Services financiers a bénéficié des dépenses accrues des clients et d'une hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*, en plus de tirer parti du lancement de sa carte *World Elite Mastercard*^{MD} *Adeptes*^{MC} *PC* et du compte *PC Argent*^{MC}.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire ont continué d'augmenter au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. La croissance du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et du bénéfice net dilué par action ordinaire de la société découle essentiellement de ce qui suit :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail attribuables à la COVID-19 et aux pressions inflationnistes mondiales. Les résultats financiers de la société pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du coût des ventes comparativement à 2022;
- les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- les variations de la performance du secteur Services financiers attribuables à l'incidence des dépenses accrues des clients et à la croissance de la clientèle active, les variations, d'un exercice à l'autre, de certaines taxes à la consommation comptabilisées, la provision pour pertes sur créances attendues et les coûts d'exploitation;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - les charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - le programme de fidélisation *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif au titre de la fidélisation;
 - la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - les ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - les coûts de transaction liés à Lifemark;
 - les charges de restructuration et autres recouvrements et charges connexes;
 - le recouvrement lié à Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »);
 - les profits et les pertes sur la vente d'immeubles non exploités;
 - les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - les recouvrements et les charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

Total des actifs et des passifs financiers à long terme En 2024, le total des actifs a augmenté de 4,9 % comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 40 880 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des stocks et des placements à court terme. Cette hausse a été en partie contrebalancée par une diminution des immobilisations incorporelles. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 6,2 % comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 18 384 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et par une augmentation des émissions nettes de titres de créance à long terme.

En 2023, le total des actifs a augmenté de 2,2 % comparativement à celui inscrit en 2022 pour s'établir à 38 979 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des créances sur cartes de crédit et d'autres actifs. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une diminution des immobilisations incorporelles. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 2,4 % comparativement à ceux inscrits en 2022 pour s'établir à 17 310 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et de la dette à long terme attribuable à une augmentation des certificats de placement garanti (« CPG »).

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés ainsi que les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme de fidélisation *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

6.1 Secteur Vente au détail

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	59 786 \$	58 345 \$	1 441 \$	2,5 %
Résultat d'exploitation	3 465	3 500	(35)	(1,0) %
Marge brute ²⁾	18 721	18 083	638	3,5 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,0 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	6 662 \$	6 361 \$	301 \$	4,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,1 %	10,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 916 \$	2 848 \$	68 \$	2,4 %

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)		2023 (52 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	42 166 \$	1,5 %	41 188 \$	3,9 %
Secteur des pharmacies au détail	17 620	2,4 %	17 157	5,4 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	9 182	6,3 %	8 642	6,8 %
Produits de l'avant du magasin	8 438	(1,3) %	8 515	4,2 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 59 786 millions de dollars en 2024, en hausse de 1 441 millions de dollars, ou 2,5 %, comparativement à celui inscrit en 2023, en raison principalement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,5 % (3,9 % en 2023).
 - la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a été modeste;
 - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,2 % (7,8 % en 2023), ce qui est semblable à l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 2,4 % (5,4 % en 2023).
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (6,8 % en 2023). Cette croissance est attribuable à une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës et chroniques. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,5 % (0,6 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,5 % (0,9 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 2,9 % (4,8 % en 2023);
facteur en partie contrebalancé par :
 - la diminution de 1,3 % (augmentation de 4,2 % en 2023) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin qui est principalement attribuable au recul du chiffre d'affaires des produits alimentaires et des produits pour la maison et à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.

En 2024, 52 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 15 les ont fermées, tandis que la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a augmenté de 0,8 million pour s'établir à 72,0 millions de pieds carrés.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est établi à 3 465 millions de dollars en 2024, en baisse de 35 millions de dollars, ou 1,0 %, comparativement à celui inscrit en 2023. La baisse découle d'une variation défavorable de 268 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une amélioration de 233 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation défavorable de 268 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 164 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - l'incidence défavorable de 99 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 9 millions de dollars des profits sur la vente d'immeubles non exploités;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 21 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités.
- l'amélioration de 233 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Marge brute²⁾ La marge brute²⁾ s'est établie à 18 721 millions de dollars en 2024, en hausse de 638 millions de dollars, ou 3,5 %, comparativement à celle inscrite en 2023. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établie à 31,3 %, en hausse de 30 points de base comparativement à celle inscrite en 2023, en raison essentiellement d'améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est chiffré à 6 662 millions de dollars en 2024, en hausse de 301 millions de dollars, ou 4,7 %, par rapport à celui inscrit en 2023. L'accroissement est attribuable à une augmentation de 638 millions de dollars de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de 337 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,2 %, en hausse de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2023. L'augmentation de 10 points de base s'explique principalement par l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre et par certaines activités immobilières.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 2 916 millions de dollars en 2024, en hausse de 68 millions de dollars, ou 2,4 %, par rapport à ceux inscrits en 2023. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des actifs liés aux TI et des actifs loués et d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, en raison de la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI et de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 499 millions de dollars (499 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 586 \$	1 540 \$	46 \$	3,0 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	299	61	238	390,2 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4 010 \$	3 950 \$	60 \$	1,5 %
Créances sur cartes de crédit	4 230	4 132	98	2,4 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	263	256	7	2,7 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,3 %	13,9 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,5 %	3,8 %		

Produits Les produits se sont établis à 1 586 millions de dollars en 2024, ce qui représente une augmentation de 46 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2023. L'augmentation des produits est attribuable surtout à ce qui suit :

- la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit;
- la hausse des commissions d'interchange et des produits de commissions liés aux cartes de crédit;
- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 299 millions de dollars en 2024, une amélioration de 238 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2023. L'augmentation est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- l'incidence, d'un exercice à l'autre, d'une charge de 24 millions de dollars comptabilisée à l'exercice précédent, comparativement à un recouvrement relatif aux questions en matière de taxes à la consommation de 165 millions de dollars comptabilisé à l'exercice considéré (voir la rubrique 5.2, « Autres questions liées à l'entreprise » ci-dessus);
- l'augmentation des produits dont il est question plus haut;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une augmentation de 50 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à l'augmentation de 7 millions de dollars inscrite pour l'exercice considéré;
- une diminution des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation, y compris les avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard International Incorporated (« Mastercard »);

facteurs en partie contrebalancés par :

- une charge de 30 millions de dollars relative au programme de fidélisation *PC Optimum* (voir la rubrique 5.2, « Autres questions liées à l'entreprise » ci-dessus);
- l'augmentation des radiations contractuelles attribuable à la conjoncture macroéconomique actuelle.

Créances sur cartes de crédit Au 28 décembre 2024, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 4 230 millions de dollars, en hausse de 98 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 30 décembre 2023. Cette hausse découle essentiellement des dépenses accrues des clients. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues des créances sur cartes de crédit s'établissait à 263 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars comparativement au 30 décembre 2023. L'augmentation reflète la conjoncture macroéconomique actuelle et prévue et son incidence sur les tendances en matière de crédit à la consommation.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

7.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 488 \$	1 608 \$	(120) \$	(7,5) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	5 802 \$	5 654 \$	148 \$	2,6 %
Activités d'investissement	(2 021)	(1 845)	(176)	(9,5) %
Activités de financement	(3 816)	(3 932)	116	3,0 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	3	6	200,0 %
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(26) \$	(120) \$	94 \$	78,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 462 \$	1 488 \$	(26) \$	(1,7) %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 5 802 millions de dollars, en hausse de 148 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement du bénéfice en trésorerie, par l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des créances sur cartes de crédit à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent et par une variation, d'un exercice à l'autre, des provisions et des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude et par une variation défavorable d'autres éléments hors trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 2 021 millions de dollars, en hausse de 176 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. Cet accroissement découle essentiellement d'une augmentation des investissements dans des immobilisations corporelles et d'une hausse des acquisitions de placements à court terme, en partie contrebalancées par une augmentation du produit de la cession d'actifs.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023	2024	2023	Variation (en %)
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	35,9	35,1	2,3 %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	16,8	17,0	(1,2) %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés)	19,3	19,1	1,0 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	72,0	71,2	1,1 %
Nombre de magasins détenus par la société	603	569	6,0 %
Nombre de magasins franchisés	528	535	(1,3) %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 361	1 351	0,7 %
Nombre total de magasins	2 492	2 455	1,5 %
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	59 500	61 700	(3,6) %
Magasins franchisés	31 800	31 800	— %
Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	14 200	14 100	0,7 %

Dépenses d'investissement La société a engagé des dépenses d'investissement de 2 200 millions de dollars, en hausse de 91 millions de dollars, ou 4,3 %, comparativement à celles inscrites en 2023.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 816 millions de dollars, en baisse de 116 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2023. Cette diminution s'explique principalement par un accroissement des émissions nettes de titres de créance à long terme et par une augmentation des dépôts à vue de clients, facteurs partiellement contrebalancés par une hausse des remboursements de la dette à court terme pendant l'exercice à l'étude, comparativement à une hausse des émissions au cours de l'exercice précédent, ainsi que par l'accroissement du produit tiré de passifs financiers au cours de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (52 semaines)				2023 (52 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 449 \$	205 \$	148 \$	5 802 \$	5 480 \$	46 \$	128 \$	5 654 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	2 160	40	—	2 200	2 069	40	—	2 109
Intérêts payés	295	—	148	443	293	—	128	421
Paiements au titre de la location, montant net	1 488	—	—	1 488	1 424	—	—	1 424
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 506 \$	165 \$	— \$	1 671 \$	1 694 \$	6 \$	— \$	1 700 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 1 506 millions de dollars, en baisse de 188 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2023. La diminution découle essentiellement de la hausse de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude et d'une variation défavorable d'autres éléments hors trésorerie, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement du bénéfice en trésorerie et par la variation, d'un exercice à l'autre, des provisions et des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Les flux de trésorerie disponibles du secteur Vente au détail ont également été touchés par la hausse des dépenses d'investissement et l'augmentation des paiements au titre de la location par rapport à 2023.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Services financiers se sont établis à 165 millions de dollars, en hausse de 159 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour 2023. L'accroissement s'explique essentiellement par l'augmentation du bénéfice et par la hausse des créances sur cartes de crédit d'un exercice à l'autre à un taux inférieur à celui de l'exercice précédent, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation de l'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice à l'étude.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque PC prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et de CPG.

Le tableau qui suit présente le total de la dette par secteur d'exploitation à présenter.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024			Au 30 décembre 2023		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Dette bancaire	— \$	— \$	— \$	13 \$	— \$	13 \$
Dépôts à vue de clients	—	353	353	—	166	166
Dette à court terme	—	800	800	—	850	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	—	631	631	400	791	1 191
Dette à long terme	5 288	2 282	7 570	4 460	2 201	6 661
Certains autres passifs ⁱ⁾	294	—	294	280	—	280
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	5 582 \$	4 066 \$	9 648 \$	5 153 \$	4 008 \$	9 161 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 648	—	1 648	1 455	—	1 455
Obligations locatives	8 535	—	8 535	8 003	—	8 003
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	15 765 \$	4 066 \$	19 831 \$	14 611 \$	4 008 \$	18 619 \$

i) Au 28 décembre 2024, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 192 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail (190 millions de dollars au 30 décembre 2023) (voir la note 27, « Contrats de location », des états financiers consolidés de la société).

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société calcule le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail²⁾ sur une base annuelle afin d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾	2,4 x	2,3 x

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail²⁾ au 28 décembre 2024 a augmenté comparativement à celui inscrit au 30 décembre 2023, en raison essentiellement d'une hausse de la dette du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une amélioration du montant ajusté du BAIIA²⁾.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 28 décembre 2024 et les a respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 28 décembre 2024 et les a respectées tout au long de l'exercice.

7.3 Composantes de la dette totale

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2024. Aucune débeture n'a été émise en 2023.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,56 %	12 décembre 2029	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱⁱ⁾	5,12 %	4 mars 2054	400
Total des débetures émises			800 \$

- i) La société a utilisé le produit net de cette émission aux fins du rachat de la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation le 8 janvier 2025.
- ii) La société a utilisé le produit net de cette émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars portant intérêt à 3,92 % le 10 juin 2024.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2024. Aucune débeture n'a été remboursée en 2023.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	400 \$
Total des débetures remboursées			400 \$

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 23 des états financiers consolidés de la société). Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment d'Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 450 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	800	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 250 \$	2 200 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 28 décembre 2024 et s'y est conformée tout au long de 2024.

En 2024, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 350 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023), échéant le 17 juin 2029 (17 juin 2028 en 2023). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,03 % (5,25 % en 2023). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars (125 millions de dollars en 2023) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2023) avant impôt. Le profit sur les contrats à terme sur obligations sera reclassé dans le bénéfice net sur la durée des billets d'Eagle. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,91 % (4,95 % en 2023) sur les billets d'Eagle émis (voir la note 28 des états financiers consolidés de la société).

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2023), qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2023).

Fiducies de financement indépendantes Au 28 décembre 2024, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 590 millions de dollars (558 millions de dollars au 30 décembre 2023) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 28 décembre 2024, la société avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 30 décembre 2023) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 30 décembre 2023) du principal des prêts en cours.

La société détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 29 mai 2027.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2024 et 2023.

(en millions de dollars canadiens)	28 décembre 2024 (52 semaines)	30 décembre 2023 (52 semaines)
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$
CPG émis	375	583
CPG arrivés à échéance	(552)	(496)
Solde à la clôture de l'exercice	1 477 \$	1 654 \$

Au 28 décembre 2024, des CPG de 331 millions de dollars (541 millions de dollars au 30 décembre 2023) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 28 décembre 2024, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 30 décembre 2023) et un montant total de 476 millions de dollars (476 millions de dollars au 30 décembre 2023) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 28 décembre 2024, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (13 millions de dollars au 30 décembre 2023) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	23,6 %	22,2 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	11,8 %	11,5 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 28 décembre 2024 a augmenté comparativement au montant inscrit au 30 décembre 2023, en raison essentiellement d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 28 décembre 2024 a augmenté comparativement au montant inscrit au 30 décembre 2023, en raison principalement d'une amélioration du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, en partie contrebalancée par une hausse du capital moyen, du fait essentiellement d'une augmentation des obligations locatives et de la dette à long terme.

7.5 Notations

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société.

Notation (normes canadiennes)	Morningstar DBRS		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB+	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB+	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-2 (faible)	s. o.

En 2024, Morningstar Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé les notations et les tendances de la société. Standard and Poor's Global Ratings a confirmé les perspectives de la société et a rehaussé de BBB à BBB+ les notations attribuées à la notation de l'émetteur et aux billets à moyen terme, et a fait passer de P-3 (élevé) à P-2 (faible) la notation attribuée aux actions privilégiées de deuxième rang, série B.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société. Au 28 décembre 2024, le montant du rachat des actions privilégiées, série B, a été comptabilisé dans les passifs courants.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation.

	28 décembre 2024 (52 semaines)		30 décembre 2023 (52 semaines)	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	310 526 379	6 281 \$	324 062 608	6 489 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	2 178 132	166	984 923	69
Rachetées et annulées	(10 968 458)	(232)	(14 521 152)	(277)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	301 736 053	6 215 \$	310 526 379	6 281 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 269 239)	(25) \$	(1 222 278)	(24) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(420 000)	(8)	(625 000)	(13)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	707 115	14	578 039	12
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(982 124)	(19) \$	(1 269 239)	(25) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	300 753 929	6 196 \$	309 257 140	6 256 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	305 051 090		316 732 641	

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil d'administration (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2024, le Conseil a accru de 0,067 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,513 \$ par action ordinaire. Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués.

	2024	2023
Dividendes déclarés par action (en dollars)ⁱ⁾		
Actions ordinaires	1,985 \$	1,743 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,513 \$ par action ordinaire déclarés au quatrième trimestre de 2024 étaient à payer le 30 décembre 2024. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés au quatrième trimestre de 2024 étaient à payer le 31 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	604 \$	550 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	616 \$	562 \$

Après le 28 décembre 2024, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2025 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	28 décembre 2024 (52 semaines)	30 décembre 2023 (52 semaines)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ⁱ⁾	10 968 458	14 521 152
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱ⁾	1 754 \$	1 729 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱⁱ⁾	1 661	1 352
Diminution du capital social ordinaire ^{iv)}	232	277
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	420 000	625 000
Contrepartie en trésorerie payée	72 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	64	59
Diminution du capital social ordinaire	8	13

- i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 28 décembre 2024 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.
- ii) Une contrepartie en trésorerie de 5 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2024 a été versée au quatrième trimestre de 2024.
- iii) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 182 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.
- iv) Tient compte d'un montant de 22 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 15 336 875 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 28 décembre 2024, la société avait racheté 5 947 668 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2024, 10 968 458 actions ordinaires (14 521 152 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 754 millions de dollars (1 729 millions de dollars en 2023), y compris 4 620 023 actions ordinaires (7 132 579 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 746 millions de dollars (847 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 28 décembre 2024, une obligation de rachat d'actions de 200 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux lettres de crédit et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 478 millions de dollars au 28 décembre 2024 (457 millions de dollars au 30 décembre 2023).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. La société garantit les obligations découlant de contrats de location d'un tiers distributeur à hauteur de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 30 décembre 2023).

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 28 décembre 2024, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 30 décembre 2023).

Garantie sous forme de trésorerie Au 28 décembre 2024, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 94 millions de dollars (93 millions de dollars au 30 décembre 2023), dont un montant négligeable (montant négligeable au 30 décembre 2023) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 28 décembre 2024.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	2 152 \$	913 \$	1 587 \$	1 503 \$	1 449 \$	5 640 \$	13 244 \$
Contrats de change à terme	310	—	—	—	—	—	310
Fournisseurs et autres passifs	7 531	—	—	—	—	—	7 531
Participation des pharmaciens propriétaires	255	—	—	—	—	—	255
Passifs financiers ⁱⁱ⁾	13	12	12	12	13	141	203
Obligations découlant de contrats de location	1 702	1 487	1 327	1 067	954	3 383	9 920
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	200	51	157	40	7	—	455
Obligations liées à des achats ^{iv)}	706	647	78	45	—	—	1 476
Total des obligations contractuelles	12 869 \$	3 110 \$	3 161 \$	2 667 \$	2 423 \$	9 164 \$	33 394 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme au 28 décembre 2024.
- ii) Ces passifs représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée la société relativement aux immeubles de commerces de détail vendus à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et à des tiers.
- iii) Ces obligations comprennent des accords relatifs à l'achat de matériel et de biens immobiliers ainsi que des engagements relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation de bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou aucun coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

	28 décembre 2024 (52 semaines)			30 décembre 2023 (52 semaines)		
	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)						
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme ⁱ⁾	1 \$	(1) \$	1 \$	7 \$	(2) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	4	(3)	—	11	(4)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	—	(1)	1	1	—	2
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(15)	(12)	—	(4)	(4)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(14) \$	(10) \$	(1) \$	4 \$	5 \$	— \$

- La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 11 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2024, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

La société a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Ces instruments dérivés ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle. Pour plus de précisions sur l'incidence qu'ont eue ces instruments en 2024, voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle.

	28 décembre 2024 (52 semaines)		30 décembre 2023 (52 semaines)	
	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)				
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle				
Contrats de change et autres contrats à terme	5 \$	26 \$	(3) \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	—	2	(4)	(7)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	28 \$	(7) \$	(11) \$

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices 2024 et 2023 comptent chacun 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées pour chacun des huit derniers trimestres.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024					2023				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)
Produits	13 581 \$	13 947 \$	18 538 \$	14 948 \$	61 014 \$	12 995 \$	13 738 \$	18 265 \$	14 531 \$	59 529 \$
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 544	1 713	2 069	1 698	7 024	1 448	1 640	1 926	1 633	6 647
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	459	457	777	462	2 155	418	508	621	541	2 088
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	537	664	767	669	2 637	505	626	719	630	2 480
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	1,48 \$	1,49 \$	2,55 \$	1,53 \$	7,06 \$	1,30 \$	1,59 \$	1,97 \$	1,73 \$	6,59 \$
Dilué (en dollars)	1,47 \$	1,48 \$	2,53 \$	1,52 \$	6,99 \$	1,29 \$	1,58 \$	1,95 \$	1,72 \$	6,52 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,72 \$	2,15 \$	2,50 \$	2,20 \$	8,55 \$	1,55 \$	1,94 \$	2,26 \$	2,00 \$	7,75 \$
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	3,4 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %	1,5 %	3,1 %	6,1 %	4,5 %	2,0 %	3,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,0 %	1,5 %	2,9 %	1,3 %	2,4 %	7,4 %	5,7 %	4,6 %	4,6 %	5,4 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,8 million de pieds carrés pour s'établir à 72,0 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », notamment :
 - les charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - le programme de fidélisation *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif au titre de la fidélisation;
 - la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - les ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - les profits sur la vente d'immeubles non exploités;
 - les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - les recouvrements et les charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées pour le quatrième trimestre de 2024.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	14 948 \$	14 531 \$	417 \$	2,9 %
Résultat d'exploitation	852	943	(91)	(9,7)%
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 698	1 633	65	4,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,4 %	11,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	694 \$	680 \$	14 \$	2,1 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	199	195	4	2,1 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	199	195	4	2,1 %
Impôt sur le résultat	185	188	(3)	(1,6)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	245	224	21	9,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	25,7 %		
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1) \$	16 \$	(17) \$	(106,3)%
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	469 \$	544 \$	(75) \$	(13,8)%
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la sociétéⁱ⁾	462	541	(79)	(14,6)%
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	669	630	39	6,2 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,52 \$	1,72 \$	(0,20) \$	(11,6)%
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	2,20 \$	2,00 \$	0,20 \$	10,0 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	304,4	314,9		
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 587 \$	1 405 \$	182 \$	13,0 %
Activités d'investissement	(715)	(330)	(385)	(116,7)%
Activités de financement	(409)	(819)	410	50,1 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,513 \$	0,446 \$	0,067 \$	15,0 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33125 \$	0,33125 \$	—	—

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a continué à mettre l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail et a enregistré une fois de plus de solides résultats trimestriels sur les plans opérationnel et financier. Les clients ont encore une fois été en quête de qualité, de valeur, de service et de commodité, et ont reconnu la solidité de l'offre de la société dans l'ensemble de son réseau de magasins. La hausse de l'achalandage et la croissance notable des parts de marché dans le secteur de l'alimentation au détail témoignent de la popularité croissante des offres de fidélisation personnalisées *PC Optimum*, renforcées par des promotions efficaces en magasin et une valeur accrue jour après jour. Dans le secteur des pharmacies au détail, les médicaments sur ordonnance et les services de soins de santé ont continué à produire de bons résultats. Le chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin reflète la croissance des catégories de produits de beauté, surtout celle des produits de prestige. Toutefois, comme prévu, cette croissance a été contrebalancée par l'incidence du retrait des tablettes de certaines catégories de produits électroniques. Au cours de l'exercice 2024, la société a investi dans son réseau en ouvrant 52 nouveaux magasins de vente au détail de produits pharmaceutiques et alimentaires et 78 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques. En 2025, Loblaw entend poursuivre ses investissements dans son réseau en ouvrant environ 80 nouveaux magasins de vente au détail de produits alimentaires et pharmaceutiques et 100 nouvelles cliniques. La société a également franchi un jalon important : elle a inauguré son tout premier magasin T&T® Supermarket aux États-Unis au quatrième trimestre de 2024. Forte de sa stratégie, de ses actifs inégalés et de son équipe dévouée, Loblaw est bien positionnée pour continuer de répondre aux besoins diversifiés des Canadiens aujourd'hui et dans les années à venir.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 462 millions de dollars (1,52 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 79 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire), ou 14,6 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023. Cette diminution tient compte d'une variation défavorable de 118 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une amélioration de 39 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation défavorable de 118 millions de dollars (0,40 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 94 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 29 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire) de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - l'incidence défavorable de 12 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) du recouvrement relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC comptabilisé à l'exercice précédent;facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 10 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 3 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 3 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- l'amélioration de 39 millions de dollars (0,13 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi qu'une hausse des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - l'incidence favorable des participations ne donnant pas le contrôle;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,07 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ a augmenté de 39 millions de dollars, ou 6,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 669 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ a augmenté de 0,20 \$, ou 10,0 %, pour s'établir à 2,20 \$. L'augmentation reflète l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	14 579 \$	14 157 \$	422 \$	3,0 %
Services financiers	476	487	(11)	(2,3) %
Éliminations	(107)	(113)	6	5,3 %
Produits	14 948 \$	14 531 \$	417 \$	2,9 %

Les produits ont augmenté de 417 millions de dollars, ou 2,9 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 14 948 millions de dollars. La hausse est attribuable essentiellement à une augmentation de 422 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, qui s'explique par la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables. Ce facteur a été en partie contrebalancé par une diminution de 11 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Services financiers.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 91 millions de dollars, ou 9,7 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 852 millions de dollars. Cette baisse reflète une variation défavorable de 142 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une amélioration de 51 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation défavorable de 142 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 129 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;
 - l'incidence défavorable de 13 millions de dollars du recouvrement relatif à une question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC comptabilisé à l'exercice précédent;
- facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence favorable de 14 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence favorable de 3 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- l'amélioration de 51 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	1 579 \$	1 532 \$	47 \$	3,1 %
Services financiers	119	101	18	17,8 %
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 698 \$	1 633 \$	65 \$	4,0 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 65 millions de dollars, ou 4,0 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 1 698 millions de dollars, ce qui s'explique par une hausse de 47 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et par une augmentation de 18 millions de dollars enregistrée par le secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2024, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 14 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 694 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 14 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2023) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 4 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 199 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une augmentation des charges d'intérêts sur les obligations locatives, en partie contrebalancée par l'incorporation à l'actif des charges d'intérêts liées à l'installation de distribution automatisée de la société.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au quatrième trimestre de 2024 s'est établie à 185 millions de dollars (188 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif, à 28,3 % (25,1 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2024 s'est établi à 245 millions de dollars (224 millions de dollars en 2023) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,6 % (25,7 % en 2023). L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est principalement attribuable à l'incidence d'autres éléments non déductibles.

(Perte nette) bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle La société a inscrit une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 1 million de dollars, en baisse de 17 millions de dollars, ou 106,3 %, comparativement au bénéfice net de 16 millions de dollars inscrit au quatrième trimestre de 2023. Cette baisse est attribuable essentiellement à une diminution du résultat revenant aux franchisés après le partage des profits. Pour l'exercice complet, le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle a été de 104 millions de dollars, une hausse de 17 millions de dollars, ou 19,5 %, par rapport à celui de 2023. L'augmentation des participations ne donnant pas le contrôle est attribuable essentiellement à une augmentation du résultat revenant aux franchisés après le partage des profits. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées.

Flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	993 \$	1 228 \$	(235) \$	(19,1) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 587 \$	1 405 \$	182 \$	13,0 %
Activités d'investissement	(715)	(330)	(385)	(116,7) %
Activités de financement	(409)	(819)	410	50,1 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	6	4	2	50,0 %
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	469 \$	260 \$	209 \$	80,4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 462 \$	1 488 \$	(26) \$	(1,7) %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 587 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 182 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation est essentiellement attribuable à la variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, facteur en partie contrebalancé par une augmentation, d'un exercice à l'autre, des créances sur cartes de crédit à un taux supérieur à celui de l'exercice précédent, par la baisse du bénéfice en trésorerie et par la hausse de l'impôt sur le résultat payé.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 715 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 385 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement d'une augmentation des acquisitions de placements à court terme et d'une baisse du produit de la cession d'actifs.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 409 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 410 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2023. La diminution découle essentiellement d'une hausse des émissions nettes de titres de créance à long terme, d'une augmentation des dépôts à vue de client, d'une baisse des dividendes versés attribuable au calendrier de versement des dividendes du quatrième trimestre de 2024 et du nombre plus élevé de rachats d'actions ordinaires au cours de la période à l'étude, facteurs en partie contrebalancés par une diminution de la dette bancaire et d'autres éléments hors trésorerie.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2024, la société a engagé des dépenses d'investissement de 628 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 48 millions de dollars, ou 7,1 %, comparativement à celles engagées au quatrième trimestre de 2023.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ¹⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ¹⁾	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 748 \$	(209) \$	48 \$	1 587 \$	1 495 \$	(131) \$	41 \$	1 405 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	619	9	—	628	666	10	—	676
Intérêts payés	51	—	48	99	60	—	41	101
Paiements au titre de la location, montant net	250	—	—	250	257	—	—	257
Flux de trésorerie disponibles²⁾	828 \$	(218) \$	— \$	610 \$	512 \$	(141) \$	— \$	371 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les sorties nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement pour le quatrième trimestre de 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant du secteur Vente au détail se sont établis à 828 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 316 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation s'explique essentiellement par la variation favorable, d'un exercice à l'autre, des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice et par la hausse de l'impôt sur le résultat payé.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés au secteur Services financiers au quatrième trimestre 2024 se sont élevés à 218 millions de dollars, en hausse de 77 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre 2023. La hausse s'explique essentiellement par une augmentation, d'un exercice à l'autre, des créances sur cartes de crédit à un taux supérieur à celui de l'exercice précédent.

Informations sectorielles

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	28 décembre 2024 (12 semaines)				30 décembre 2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ¹⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	14 579 \$	476 \$	(107) \$	14 948 \$	14 157 \$	487 \$	(113) \$	14 531 \$
Résultat d'exploitation	777 \$	75 \$	— \$	852 \$	843 \$	100 \$	— \$	943 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	162	37	—	199	156	39	—	195
Bénéfice avant impôt sur le résultat	615 \$	38 \$	— \$	653 \$	687 \$	61 \$	— \$	748 \$
Résultat d'exploitation	777 \$	75 \$	— \$	852 \$	843 \$	100 \$	— \$	943 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	680	14	—	694	666	14	—	680
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	237	30	—	267	138	(13)	—	125
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(115)	—	—	(115)	(115)	—	—	(115)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	1 579 \$	119 \$	— \$	1 698 \$	1 532 \$	101 \$	— \$	1 633 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	565	14	—	579	551	14	—	565
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 014 \$	105 \$	— \$	1 119 \$	981 \$	87 \$	— \$	1 068 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 166 millions de dollars (167 millions de dollars au 30 décembre 2023).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 115 millions de dollars (115 millions de dollars au 30 décembre 2023) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	14 579 \$	14 157 \$	422 \$	3,0 %
Résultat d'exploitation	777	843	(66)	(7,8) %
Marge brute ²⁾	4 505	4 409	96	2,2 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	30,9 %	31,1 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 579 \$	1 532 \$	47 \$	3,1 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,8 %	10,8 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	680 \$	666 \$	14 \$	2,1 %

Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société pour le secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)		2023 (12 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	10 138 \$	2,5 %	9 774 \$	2,0 %
Secteur des pharmacies au détail	4 441	1,3 %	4 383	4,6 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	2 230	6,3 %	2 099	8,0 %
Produits de l'avant du magasin	2 211	(3,1) %	2 284	1,7 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 14 579 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 422 millions de dollars, ou 3,0 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 2,5 % pour le trimestre (2,0 % en 2023). Compte non tenu de l'incidence favorable liée au moment de l'Action de grâce, le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté d'environ 1,5 %;
 - la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a été modérée;
 - l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 2,4 % (4,9 % en 2023), ce qui est supérieur à l'inflation interne du prix des aliments de la société;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie s'est accrue;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 1,3 % pour le trimestre (4,6 % en 2023);
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,3 % (8,0 % en 2023). Le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a bénéficié d'une hausse des volumes de médicaments sur ordonnance pour maladies aiguës. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 1,7 % (3,5 % en 2023). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 1,7 % (3,4 % en 2023) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 4,0 % (3,4 % en 2023);

facteur en partie contrebalancé par :

- La baisse de 3,1 % (augmentation de 1,7 % en 2023) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin. La diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin est principalement attribuable à la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge, à l'incidence de la fermeture des comptoirs postaux pendant la grève de Postes Canada et à la baisse des ventes de produits alimentaires et de produits pour la maison, ce qui a été compensé en partie par la vigueur soutenue des produits de beauté.

Au cours des 12 derniers mois, 52 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 15 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,8 million de pieds carrés, ou 1,1 %, de la superficie du secteur Vente au détail, qui s'est établie à 72,0 millions de pieds carrés.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a diminué de 66 millions de dollars, ou 7,8 %, au quatrième trimestre de 2024 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 777 millions de dollars. La baisse s'explique par une variation défavorable de 99 millions de dollars d'éléments d'ajustement, en partie contrebalancée par une amélioration de 33 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation défavorable de 99 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - l'incidence défavorable de 99 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum*;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de *Wellwise*;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable de 14 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change comptabilisés à l'exercice précédent;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 6 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
- l'incidence favorable de 3 millions de dollars d'un profit sur la vente d'immeubles non exploités;
- l'amélioration de 33 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Marge brute²⁾ La marge brute²⁾ s'est établie à 4 505 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 96 millions de dollars, ou 2,2 %, comparativement à celle inscrite au quatrième trimestre de 2023. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est élevée à 30,9 % et a diminué de 20 points de base, ce qui s'explique essentiellement par des variations dans la composition du chiffre d'affaires, y compris l'incidence de la fermeture des comptoirs postaux pendant la grève de Postes Canada et du moment du congé de l'Action de grâce, facteurs partiellement contrebalancés par des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 579 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 47 millions de dollars, ou 3,1 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023. Cette hausse découle d'une augmentation de 96 millions de dollars de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par une hausse de 49 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,1 %, une diminution favorable de 20 points de base, ce qui s'explique principalement par l'incidence, d'un exercice à l'autre, des coûts de main-d'œuvre, y compris les charges liées à la ratification des conventions collectives au cours de l'exercice précédent, et par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires, ce qui a été en partie contrebalancé par l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 680 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en hausse de 14 millions de dollars, ou 2,1 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée au quatrième trimestre de 2024 découle essentiellement d'une augmentation des actifs loués et d'une hausse des immobilisations corporelles liées aux conversions de magasins de détail, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence de l'amortissement accéléré, à l'exercice précédent, attribuable à l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark de 115 millions de dollars (115 millions de dollars en 2023).

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	476 \$	487 \$	(11) \$	(2,3) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	38	61	(23)	(37,7) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4 010 \$	3 950 \$	60 \$	1,5 %
Créances sur cartes de crédit	4 230	4 132	98	2,4 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	263	256	7	2,7 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,3 %	13,9 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,5 %	3,8 %		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2024 ont diminué de 11 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2023 pour s'établir à 476 millions de dollars. La diminution au quatrième trimestre s'explique surtout par la baisse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 38 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, en baisse de 23 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2023, en raison essentiellement de ce qui suit :

- les avantages associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard réalisés à l'exercice précédent;
- une charge de 30 millions de dollars au titre du programme de fidélisation *PC Optimum* (voir la rubrique 5.2, « Autres questions liées à l'entreprise » ci-dessus);

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une augmentation de 25 millions de dollars a été enregistrée pour l'exercice précédent, comparativement à la reprise de 11 millions de dollars inscrite pour l'exercice à l'étude.

Créances sur cartes de crédit Au 28 décembre 2024, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 4 230 millions de dollars, en hausse de 98 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 30 décembre 2023, en raison essentiellement des dépenses accrues des clients. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues au titre des créances sur cartes de crédit s'établissait à 263 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars comparativement au 30 décembre 2023. L'augmentation reflète la conjoncture macroéconomique actuelle et prévue et son incidence sur les tendances en matière de crédit à la consommation.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 28 décembre 2024.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 28 décembre 2024.

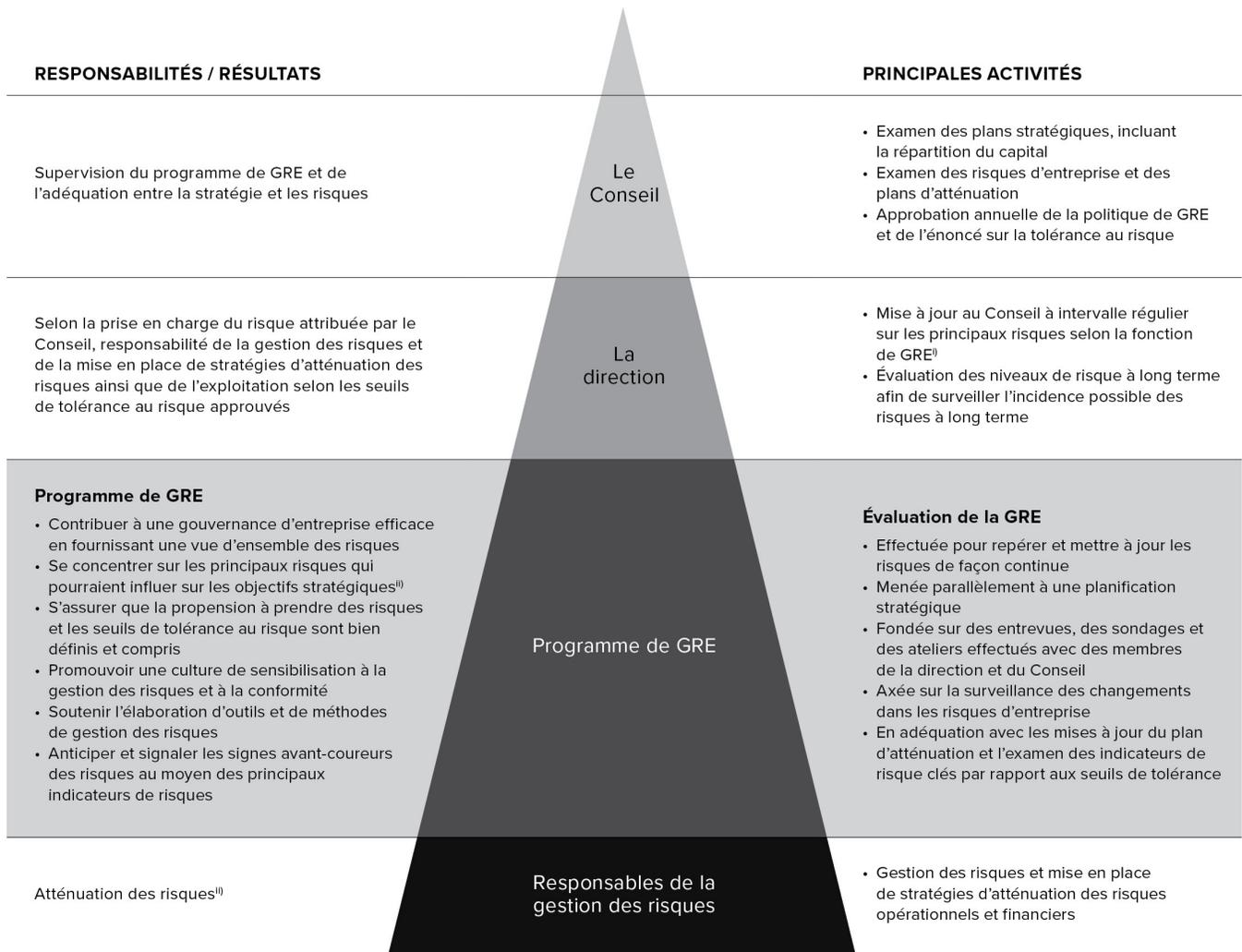
Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière en 2024 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de GRE ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'Énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'Énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

L'analyse des risques qui suit souligne des facteurs importants qui peuvent avoir une incidence négative majeure sur la société, ses activités, sa situation financière ou sa performance financière future.

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Conjoncture économique	Situation concurrentielle et stratégie
Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Relations de travail
Gestion des stocks et pertes	Questions environnementales et sociales
Réforme du réseau de la santé	Continuité de l'exploitation
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Actions en justice
Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires	Gestion du changement, processus et efficacité
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Relations avec les franchisés
Conformité à la réglementation	Fournisseurs de services
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	

Conjoncture économique La croissance des produits, la rentabilité, la marque et la réputation de la société peuvent être tributaires de la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pourraient avoir des effets défavorables sur les habitudes d'achat des consommateurs. Par conséquent, la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités, à sa performance financière, à sa marque ou à sa réputation.

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, tous les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent* ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels, y compris l'utilisation croissante de la technologie d'automatisation. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

Gestion des stocks et pertes La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks et au contrôle des pertes. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que la société ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de la société examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de la société de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Réforme du réseau de la santé Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la délivrance et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail, à des perturbations des systèmes technologiques essentiels, y compris l'automatisation, ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens

propriétaires La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, la société compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec la société les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujettis aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de la société à cerner les nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de la société à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou à sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

Recrutement, développement des employés et planification de la relève Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses employés, y compris ses dirigeants. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés et des dirigeants, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées, et d'établir des processus adéquats de planification de la relève des dirigeants pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts en raison de la concurrence pour le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements touchant les activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Questions environnementales et sociales En tant que chef de file canadien des domaines de l'alimentation et de la pharmacie au détail, Loblaw s'engage à apporter des changements positifs sur le plan environnemental et social en se concentrant sur les questions qui comptent le plus pour les clients, les employés, les communautés et les autres parties prenantes de la société, un accent particulier étant mis sur la lutte contre les changements climatiques et la progression de l'équité sociale. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités environnementales et sociales de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

Environnement La société est exposée à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à sa réputation, à ses activités ou à son rendement à court et long termes.

La société est confrontée plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. En tant que grande entreprise, Loblaw a l'occasion d'avoir une incidence positive considérable sur l'environnement. Pour saisir cette occasion, Loblaw se concentre sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société pourrait être contrainte de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société dispose d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et elle est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, la société possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. La société utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étagères. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

La société est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

Questions sociales La société est exposée à des risques liés aux questions sociales et elle a établi certaines priorités pour y faire face, dont une représentation appropriée des groupes traditionnellement sous-représentés dans les postes de gestion et dans l'ensemble des effectifs, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les communautés, en soutenant notamment la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

Continuité de l'exploitation La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes de TI, des activités terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a mis en place des plans de continuité de l'exploitation afin de faire face à de tels événements. Malgré tout, des plans d'urgence inefficaces, des interruptions de l'exploitation, des crises ou des désastres éventuels pourraient nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de l'arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement est assujéti à l'approbation des tribunaux. Du fait de l'admission de leur participation à l'arrangement de fixation des prix et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société.

Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentante d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Gestion du changement, processus et efficience De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme telles, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Fournisseurs de services La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard^{MD} PC^{MD} et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit montre un sommaire des risques financiers que court la société, présentés ci-après.

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

Cotes de crédit Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Weston, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Weston, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 158 853 468 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), de 76 697 812 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 59,0 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 473 636 actions ordinaires de la société, soit environ 0,2 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Propriétés de Choix. Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 28 décembre 2024, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,7 % au 30 décembre 2023). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57,7 % des produits locatifs de Propriétés de Choix au 28 décembre 2024 (57,1 % au 30 décembre 2023).

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2024	2023
Le coût des ventes comprend l'élément suivant :		
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	— \$	41 \$
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	56 \$	58 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	19
Paiements au titre de la location versés à Wittington	1	1
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	797 \$	763 \$
Paiements au titre des résiliations de baux reçus de Propriétés de Choix	—	(8)
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix	(4)	(17)
Transactions avec Weston portant sur les capitaux propres		
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	319 \$	290 \$

- i) Associated British Foods plc n'était pas considérée comme une partie liée de la société en 2024. En 2023, Associated British Foods plc était considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun.
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts.
- iv) En 2024, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 548 millions de dollars (534 millions de dollars en 2023) et des charges d'exploitation de 249 millions de dollars (229 millions de dollars en 2023).

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023 ⁱ⁾
Weston ⁱⁱ⁾	97 \$	13 \$
Propriétés de Choix	(16)	(31)

- i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- ii) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, y compris les dividendes déclarés sur les actions ordinaires, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

Autres ententes et transactions conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et Loblaw en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord d'alliance stratégique expirera à la première des deux dates suivantes : le 5 juillet 2033 ou la date à laquelle Weston et ses sociétés affiliées détiennent une participation effective de moins de 50 % dans Propriétés de Choix (sur une base entièrement diluée).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix.

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au	Au
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	28 décembre 2024	30 décembre 2023
(en millions de dollars canadiens)							Total	Total
Paiements au titre de la location	629 \$	572 \$	524 \$	427 \$	377 \$	1 309 \$	3 838 \$	3 880 \$

Passifs financiers liés à Propriétés de Choix En 2023, la société a cédé deux immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix pour un produit de 86 millions de dollars. Les immeubles ont par la suite été reloués par la société. Ces transactions ne répondaient pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, (l'« IFRS 15 ») puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location (voir la note 27 des états financiers consolidés de la société).

Transactions de vente et de cession-bail avec Propriétés de Choix Au quatrième trimestre de 2024, la société a vendu un immeuble à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 25 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 3 millions de dollars. Cet immeuble a été reloué par la société. Au quatrième trimestre de 2023, la société a également vendu trois immeubles à Propriétés de Choix pour un produit de 80 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 8 millions de dollars. Tous ces immeubles ont été reloués par la société. En 2024, la société a vendu un immeuble (quatre immeubles en 2023) à Propriétés de Choix et quatre immeubles (aucun en 2023) à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 316 millions de dollars (92 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit de 54 millions de dollars (profit de 11 millions de dollars en 2023). Tous ces immeubles (tous les immeubles en 2023) ont été reloués par la société (voir la note 27 des états financiers consolidés de la société).

Autres transactions

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. La société détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans la note 24 des états financiers consolidés de la société.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁱ⁾
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	10 \$	13 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	8	8
Rémunération totale	18 \$	21 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les autres transactions entre parties liées, au sens donné par les normes IFRS de comptabilité, ont été négligeables au cours de l'exercice.

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du Rapport annuel de 2024, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

14.5 Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars, dont une tranche de 99 millions de dollars dans le secteur Vente au détail et une tranche de 30 millions de dollars dans le secteur Services financiers. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

14.9 Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction des durées des contrats de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

15. Normes comptables

15.1 Modifications de normes comptables

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir** (l'« IFRS 18 »), a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

16. Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives³⁾

Mise à jour relativement à la stratégie Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent solides et bien positionnés, alors que les pressions économiques continuent à inciter les consommateurs en quête de valeur, de qualité, de service et de commodité à se tourner vers ses bannières. Grâce à des actifs de premier plan, la société continue à répondre aux besoins courants des consommateurs en matière d'alimentation, de santé et de bien-être, conformément à la raison d'être de Loblaw qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*. La société continuera de se concentrer en 2025 sur trois piliers stratégiques : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir.

Excellence en matière de vente au détail Loblaw crée de la valeur grâce à l'exécution rigoureuse de ses principales activités de vente au détail et en tirant parti de son envergure et de ses actifs stratégiques. Cette excellence en matière de vente au détail repose sur des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités qui contribuent à la croissance du chiffre d'affaires, à l'optimisation des marges brutes et à la réduction des coûts d'exploitation. La société continue à mettre l'accent sur les opportunités stratégiques en matière d'approvisionnement afin d'assurer une plus grande fiabilité, d'améliorer la sélection de produits et de réaliser des économies d'échelle au sein de son réseau de magasins d'alimentation et de pharmacies. En tirant parti de son programme de fidélisation et des transactions effectuées par ses clients dans les secteurs de l'alimentation, de la pharmacie, des vêtements et des services financiers, et dont le nombre dépasse le milliard, Loblaw accroîtra l'efficacité de ses promotions tout en offrant aux Canadiens une valeur personnalisée et un service inégalé. La société continuera à investir et à améliorer son réseau de vente au détail afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle et d'accroître sa rentabilité globale. Le secteur des magasins à escompte sera notamment mis à l'avant-plan alors que Loblaw entend étendre la présence des bannières No Frills et Maxi à davantage de collectivités et de quartiers partout au Canada. L'engagement de la direction à l'égard de l'excellence en matière de vente au détail dans les secteurs de l'alimentation et des pharmacies, combiné à un sentiment d'urgence, est centré sur la livraison d'un rendement solide et soutenu sur les plans opérationnel et financier.

Générer de la croissance Loblaw continue d'investir dans des secteurs de croissance ciblés afin de faire évoluer et de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs et de bénéficier d'un plus grand avantage concurrentiel. L'un des aspects prioritaires qui permet à Loblaw de se démarquer est sa capacité à rejoindre les clients au moyen d'une gamme d'actifs numériques exclusifs, soit les Services numériques Loblaw (dont PC Express^{MC}), Accélération Loblaw^{MC} et PC Optimum, le plus solide programme de fidélisation au Canada. La société compte concentrer ses efforts sur l'optimisation de ces plateformes dans chacun de ses secteurs d'activité ainsi que sur l'amélioration de l'expérience client et des fonctionnalités. Le programme de fidélisation PC Optimum continue notamment d'évoluer grâce à davantage d'offres personnalisées percutantes et à des promotions plus efficaces, dans le but de favoriser la fidélisation et d'accroître la part du portefeuille des clients détenue par la société. En outre, la société modifie et adapte continuellement son réseau de magasins de manière à mieux servir ses clients. En 2024, elle a converti 38 magasins en magasins à escompte, ouvert 52 nouveaux magasins de vente au détail de produits alimentaires et pharmaceutiques et ajouté 78 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques au Canada, ce qui a eu pour effet de faire croître les ventes dans l'ensemble de ses divisions.

Investir en vue de l'avenir Loblaw continuera à investir dans la modernisation et l'automatisation de sa chaîne d'approvisionnement ainsi que dans l'expansion de son réseau de vente au détail. Ces investissements seront financés en partie par le produit tiré des cessions de biens immobiliers. Loblaw continuera à investir dans sa stratégie en matière de soins de santé connectés dans le but d'élargir la portée de son écosystème dans le secteur de la santé en mettant les patients en contact avec un réseau incomparable de pharmacies, de professionnels de la santé et de solutions technologiques. Les pharmacies assumeront un rôle de plus en plus important dans la prestation des soins offerts aux Canadiens grâce à l'élargissement de leur champ d'exercice et à l'augmentation du nombre de cliniques de soins pharmaceutiques. En 2025, Loblaw prévoit investir davantage dans son réseau en ouvrant environ 80 nouveaux magasins de produits alimentaires et pharmaceutiques et 100 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques. En janvier 2025, la société a amorcé la migration de ses activités vers son centre de distribution entièrement automatisé et à température adaptée de 1,2 million de pieds carrés situé à East Gwillimbury, en Ontario. La société entreprendra la construction d'une installation similaire entièrement automatisée à Caledon, en Ontario, en 2025. Ces investissements reflètent la volonté constante de la société d'améliorer sa chaîne d'approvisionnement afin de mieux servir ses clients et de répondre à leurs besoins changeants.

Perspectives³⁾ Loblaw continuera de viser l'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2025. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

En 2025, les résultats de la société refléteront l'incidence de la 53^e semaine, ce qui devrait se traduire par une augmentation du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ d'environ 2 %. Sur une base comparative annuelle, en excluant l'incidence de la 53^e semaine, la société s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans notre réseau de magasins et nos centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,9 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 300 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; le montant ajusté du rendement du capital; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des ventes qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total
Produits	14 579 \$	476 \$	(107) \$	14 948 \$	14 157 \$	487 \$	(113) \$	14 531 \$
Coût des ventes	10 074	97	—	10 171	9 748	110	—	9 858
Marge brute	4 505 \$	379 \$	(107) \$	4 777 \$	4 409 \$	377 \$	(113) \$	4 673 \$
Montant ajusté de la marge brute	4 505 \$	379 \$	(107) \$	4 777 \$	4 409 \$	377 \$	(113) \$	4 673 \$

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (52 semaines)				2023 (52 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations	Total
Produits	59 786 \$	1 586 \$	(358) \$	61 014 \$	58 345 \$	1 540 \$	(356) \$	59 529 \$
Coût des ventes	41 065	223	—	41 288	40 262	230	—	40 492
Marge brute	18 721 \$	1 363 \$	(358) \$	19 726 \$	18 083 \$	1 310 \$	(356) \$	19 037 \$
Montant ajusté de la marge brute	18 721 \$	1 363 \$	(358) \$	19 726 \$	18 083 \$	1 310 \$	(356) \$	19 037 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA divisé par les produits.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)			2023 (12 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			469 \$			544 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			(1)			16
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			199			195
Impôt sur le résultat			185			188
Résultat d'exploitation	777 \$	75 \$	852 \$	843 \$	100 \$	943 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	99 \$	30 \$	129 \$	— \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	115	—	115	115	—	115
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	23	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	—	3	9	—	9
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	(13)	(13)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	—	14	—	14
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	—	(3)	—	—	—
Éléments d'ajustement	237 \$	30 \$	267 \$	138 \$	(13) \$	125 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 014 \$	105 \$	1 119 \$	981 \$	87 \$	1 068 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	680	14	694	666	14	680
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(115)	—	(115)	(115)	—	(115)
Montant ajusté du BAIIA	1 579 \$	119 \$	1 698 \$	1 532 \$	101 \$	1 633 \$

	2024 (52 semaines)			2023 (52 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			2 171 \$			2 100 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			104			87
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			821			803
Impôt sur le résultat			806			714
Résultat d'exploitation	3 465 \$	437 \$	3 902 \$	3 500 \$	204 \$	3 704 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	499 \$	— \$	499 \$	499 \$	— \$	499 \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164	—	164	—	—	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	99	30	129	—	—	—
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	23	—	—	—
Ajustement de la juste valeur d'immeubles non exploités	3	—	3	9	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	—	(3)	(12)	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	(5)	16	—	16
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	(155)	(155)	—	24	24
Éléments d'ajustement	780 \$	(125) \$	655 \$	512 \$	24 \$	536 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	4 245 \$	312 \$	4 557 \$	4 012 \$	228 \$	4 240 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 916	50	2 966	2 848	58	2 906
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(499)	—	(499)	(499)	—	(499)
Montant ajusté du BAIIA	6 662 \$	362 \$	7 024 \$	6 361 \$	286 \$	6 647 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché, le cas échéant, par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. En 2024, l'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'est établi à 479 millions de dollars. L'amortissement annuel diminuera pour atteindre environ 130 millions de dollars en 2025, soit 110 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2025 et environ 30 millions de dollars par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes.

Programme de fidélisation PC Optimum Au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars, dont une tranche de 99 millions de dollars dans le secteur Vente au détail et une tranche de 30 millions de dollars dans le secteur Services financiers. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés, ce qui reflète la participation accrue des membres PC Optimum et les taux d'échange plus élevés.

Réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise pour un produit en trésorerie. Par conséquent, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Profit sur la vente d'immeubles non exploités Au quatrième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé un profit sur la vente d'immeubles non exploités de 3 millions de dollars (profit de néant au quatrième trimestre de 2023 et de 12 millions de dollars pour l'exercice 2023).

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC

En 2022, la Cour de l'impôt a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

En 2023, le gouvernement fédéral a promulgué certaines lois sur les taxes à la consommation qui s'appliquaient à la Banque PC de manière rétroactive. Une charge de 37 millions de dollars, qui comprend les intérêts, a été comptabilisée à cet égard. Au quatrième trimestre de 2023, la société a déduit 13 millions de dollars des charges qui avaient été comptabilisées précédemment. La déduction était attribuable aux nouvelles directives formulées par l'Agence du revenu du Canada.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	199 \$	195 \$	821 \$	803 \$
Ajouter : Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	10	—
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	199 \$	195 \$	831 \$	803 \$

Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice complet, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie relativement à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 119 \$	1 068 \$	4 557 \$	4 240 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	199	195	831	803
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	920 \$	873 \$	3 726 \$	3 437 \$
Impôt sur le résultat	185 \$	188 \$	806 \$	714 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant : Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	60	36	163	144
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	245 \$	224 \$	969 \$	858 \$
Taux d'impôt effectif	28,3 %	25,1 %	26,2 %	24,6 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,6 %	25,7 %	26,0 %	25,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans le tableau ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (12 semaines)	2023 (12 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	469 \$	544 \$	2 171 \$	2 100 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées	(4)	—	(4)	—
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	462 \$	541 \$	2 155 \$	2 088 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	469 \$	544 \$	2 171 \$	2 100 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	207	89	482	392
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	676 \$	633 \$	2 653 \$	2 492 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées	(4)	—	(4)	—
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	669 \$	630 \$	2 637 \$	2 480 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	304,4	314,9	308,5	320,0

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2024 (12 semaines)		2023 (12 semaines)		2024 (52 semaines)		2023 (52 semaines)	
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)								
Montant présenté	462 \$	1,52 \$	541 \$	1,72 \$	2 155 \$	6,99 \$	2 088 \$	6,52 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	94 \$	0,31 \$	— \$	— \$	94 \$	0,30 \$	— \$	— \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	84	0,27	85	0,27	367	1,20	367	1,15
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	29	0,10	—	—	29	0,09	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	0,01	6	0,02	3	0,01	6	0,02
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	121	0,39	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	10	0,03	(4)	(0,01)	12	0,04
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(12)	(0,04)	(125)	(0,41)	17	0,05
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(3)	(0,01)	—	—	(3)	(0,01)	(10)	(0,03)
Éléments d'ajustement	207 \$	0,68 \$	89 \$	0,28 \$	482 \$	1,56 \$	392 \$	1,23 \$
Montant ajusté	669 \$	2,20 \$	630 \$	2,00 \$	2 637 \$	8,55 \$	2 480 \$	7,75 \$

Flux de trésorerie disponibles Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement, par secteur d'exploitation à présenter, des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (12 semaines)				2023 (12 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 748 \$	(209) \$	48 \$	1 587 \$	1 495 \$	(131) \$	41 \$	1 405 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	619	9	—	628	666	10	—	676
Intérêts payés ⁱ⁾	51	—	48	99	60	—	41	101
Paiements au titre de la location, montant net	250	—	—	250	257	—	—	257
Flux de trésorerie disponibles	828 \$	(218) \$	— \$	610 \$	512 \$	(141) \$	— \$	371 \$

Pour les périodes closes le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (52 semaines)				2023 (52 semaines)			
	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Élimi- nations ⁱ⁾	Total
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 449 \$	205 \$	148 \$	5 802 \$	5 480 \$	46 \$	128 \$	5 654 \$
Moins :								
Dépenses d'investissement ⁱⁱ⁾	2 160	40	—	2 200	2 069	40	—	2 109
Intérêts payés ⁱ⁾	295	—	148	443	293	—	128	421
Paiements au titre de la location, montant net	1 488	—	—	1 488	1 424	—	—	1 424
Flux de trésorerie disponibles	1 506 \$	165 \$	— \$	1 671 \$	1 694 \$	6 \$	— \$	1 700 \$

i) Les intérêts payés sont inclus dans les entrées nettes liées aux activités d'exploitation du secteur Services financiers.

ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude. Les dépenses d'investissement pour le quatrième trimestre de 2023 et l'exercice clos le 30 décembre 2023 incluaient des paiements anticipés de 37 millions de dollars transférés aux immobilisations corporelles.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail**
Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres. Se reporter à la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Se reporter à la rubrique 7.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Se reporter à la rubrique 7.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – rapprochements trimestriels et des trois derniers exercices avec les principales mesures financières conformes aux PCGR

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2024					2023					2022
	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (12 sem.)	Total (52 sem.)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (12 sem.)	Total (52 sem.)	Total (52 sem.)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	462 \$	460 \$	780 \$	469 \$	2 171 \$	421 \$	511 \$	624 \$	544 \$	2 100 \$	1 921 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	27	38	40	(1)	104	16	30	25	16	87	73
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	194	190	238	199	821	181	193	234	195	803	683
Impôt sur le résultat	178	180	263	185	806	151	193	182	188	714	665
Résultat d'exploitation	861 \$	868 \$	1 321 \$	852 \$	3 902 \$	769 \$	927 \$	1 065 \$	943 \$	3 704 \$	3 342 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	115 \$	155 \$	115 \$	499 \$	114 \$	116 \$	154 \$	115 \$	499 \$	497 \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	164	—	—	164	—	—	—	—	—	—
Programme de fidélisation PC Optimum	—	—	—	129	129	—	—	—	—	—	—
Réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise	—	—	—	23	23	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	3	3	—	—	—	9	9	(6)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(15)
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(3)	(3)	1	—	(13)	—	(12)	(57)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(7)	2	—	—	(5)	3	5	(6)	14	16	(5)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(155)	—	(155)	—	37	—	(13)	24	111
Éléments d'ajustement	107 \$	281 \$	— \$	267 \$	655 \$	118 \$	158 \$	135 \$	125 \$	536 \$	541 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	968 \$	1 149 \$	1 321 \$	1 119 \$	4 557 \$	887 \$	1 085 \$	1 200 \$	1 068 \$	4 240 \$	3 883 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	690	679	903	694	2 966	675	671	880	680	2 906	2 795
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(114)	(115)	(155)	(115)	(499)	(114)	(116)	(154)	(115)	(499)	(497)
Montant ajusté du BAIIA	1 544 \$	1 713 \$	2 069 \$	1 698 \$	7 024 \$	1 448 \$	1 640 \$	1 926 \$	1 633 \$	6 647 \$	6 181 \$

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821 \$	803 \$	683 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :			
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	10	—	—
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	11
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	831 \$	803 \$	694 \$

Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice complet, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie relativement à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC dont il est question ci-dessus.

Recouvrement lié à Glenhuron En 2021, la Cour suprême du Canada a statué en faveur de la société dans l'affaire Glenhuron. En raison des avis de nouvelle cotisation reçus en lien avec cette affaire au cours du premier trimestre de 2022, la société a déduit 35 millions de dollars des charges comptabilisées précédemment, dont une tranche de 2 millions de dollars était inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 33 millions de dollars était comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, des intérêts de 9 millions de dollars avant impôt ont été comptabilisés au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)	2022 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	4 557 \$	4 240 \$	3 883 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	831	803	694
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	3 726 \$	3 437 \$	3 189 \$
Impôt sur le résultat	806 \$	714 \$	665 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :			
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	163	144	143
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	33
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	969 \$	858 \$	841 \$
Taux d'impôt effectif	26,2 %	24,6 %	25,0 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,0 %	25,0 %	26,4 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2024					2023		2022			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Total
	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(12 sem.)	(52 sem.)	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(12 sem.)	(52 sem.)	(52 sem.)
Montant présenté	459 \$	457 \$	777 \$	462 \$	2 155 \$	418 \$	508 \$	621 \$	541 \$	2 088 \$	1 909 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	84 \$	84 \$	115 \$	84 \$	367 \$	84 \$	85 \$	113 \$	85 \$	367 \$	365 \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	121	—	—	121	—	—	—	—	—	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	—	—	94	94	—	—	—	—	—	—
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	—	—	—	29	29	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	3	3	—	—	—	6	6	(4)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(14)
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(42)
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(3)	(3)	1	—	(11)	—	(10)	(45)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(6)	2	—	—	(4)	2	4	(4)	10	12	(4)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(125)	—	(125)	—	29	—	(12)	17	86
Éléments d'ajustement	78 \$	207 \$	(10) \$	207 \$	482 \$	87 \$	118 \$	98 \$	89 \$	392 \$	354 \$
Montant ajustéⁱ⁾	537 \$	664 \$	767 \$	669 \$	2 637 \$	505 \$	626 \$	719 \$	630 \$	2 480 \$	2 263 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	2024					2023		2022			
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Total
	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(12 sem.)	(52 sem.)	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(12 sem.)	(52 sem.)	(52 sem.)
Montant présenté	1,47 \$	1,48 \$	2,53 \$	1,52 \$	6,99 \$	1,29 \$	1,58 \$	1,95 \$	1,72 \$	6,52 \$	5,75 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	0,27 \$	0,27 \$	0,38 \$	0,27 \$	1,20 \$	0,26 \$	0,26 \$	0,35 \$	0,27 \$	1,15 \$	1,11 \$
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	0,39	—	—	0,39	—	—	—	—	—	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	—	—	0,31	0,30	—	—	—	—	—	—
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	—	—	—	0,10	0,09	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	0,01	0,01	—	—	—	0,02	0,02	(0,01)
Coûts de transaction liés à Lifemark	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,04
Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,04)
Recouvrement lié à Glenhuron	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(0,13)
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(0,01)	(0,01)	—	—	(0,03)	—	(0,03)	(0,14)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(0,02)	0,01	—	—	(0,01)	—	0,01	(0,01)	0,03	0,04	(0,01)
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	(0,41)	—	(0,41)	—	0,09	—	(0,04)	0,05	0,25
Éléments d'ajustement	0,25 \$	0,67 \$	(0,03) \$	0,68 \$	1,56 \$	0,26 \$	0,36 \$	0,31 \$	0,28 \$	1,23 \$	1,07 \$
Montant ajustéⁱ⁾	1,72 \$	2,15 \$	2,50 \$	2,20 \$	8,55 \$	1,55 \$	1,94 \$	2,26 \$	2,00 \$	7,75 \$	6,82 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué (en millions)	311,9	308,8	306,9	304,4	308,5	324,8	322,5	318,4	314,9	320,0	331,7

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+, et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.sedarplus.ca et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 19 février 2025
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2024 de la société.
 - 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	82
Rapport de l'auditeur indépendant	83
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	86
États consolidés du résultat global	87
États consolidés des variations des capitaux propres	88
Bilans consolidés	90
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	91
Notes afférentes aux états financiers consolidés	92
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	92
Note 2. Méthodes comptables	92
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	104
Note 4. Normes comptables futures et modifications	107
Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	108
Note 6. Impôt sur le résultat	108
Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	109
Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	111
Note 9. Créances	111
Note 10. Créances sur cartes de crédit	112
Note 11. Stocks	115
Note 12. Actifs détenus en vue de la vente	115
Note 13. Immobilisations corporelles	115
Note 14. Immeubles de placement	117
Note 15. Immobilisations incorporelles	117
Note 16. Goodwill	118
Note 17. Autres actifs	119
Note 18. Accords de financement de fournisseurs	120
Note 19. Provisions	120
Note 20. Dette à long terme	121
Note 21. Autres passifs	124
Note 22. Capital social	124
Note 23. Gestion du capital	126
Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi	127
Note 25. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	135
Note 26. Charges au titre des avantages du personnel	137
Note 27. Contrats de location	138
Note 28. Instruments financiers	140
Note 29. Gestion des risques financiers	143
Note 30. Passifs éventuels	145
Note 31. Garanties financières	147
Note 32. Transactions entre parties liées	148
Note 33. Informations sectorielles	150

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel de 2024 relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel de 2024 concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel de 2024.

Toronto, Canada
Le 19 février 2025

Le président et chef de la direction,
[signé]
Per Bank

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Compagnies Loblaw Limitée et de ses filiales (la « société ») au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices de 52 semaines clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices de 52 semaines clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices de 52 semaines clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les bilans consolidés au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation des indices de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux magasins de détail

Se reporter à la note 2, « Méthodes comptables », à la note 3, « Estimations comptables critiques et jugements », à la note 13, « Immobilisations corporelles », et à la note 27, « Contrats de location », des états financiers consolidés.

Au 28 décembre 2024, les immobilisations corporelles de la société s'élevaient à 7 098 millions de dollars et ses actifs au titre de droits d'utilisation, à 8 239 millions de dollars. Chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs au titre de droits d'utilisation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. De plus, la direction fait appel à son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'UGT est alors soumise à un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs. La direction a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux UGT des magasins de détail représentent une part importante des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et la société.

La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail; et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable a été comptabilisée.

Pour l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 30 millions de dollars et des pertes de valeur des actifs au titre des droits d'utilisation de 15 millions de dollars liées à 18 UGT des magasins de détail.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements portés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation. Cela a entraîné un travail d'audit important et un degré de subjectivité élevé dans l'application des procédures utilisées pour évaluer les indices de dépréciation.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer l'appréciation par la direction des indices de dépréciation, en effectuant notamment ce qui suit :
 - évaluer, par sondages, le caractère raisonnable de la rentabilité des UGT en prenant en considération la performance historique réelle des UGT;
 - évaluer d'autres facteurs qualitatifs en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit;
 - tester, par sondages, les données sous-jacentes utilisées dans le cadre de l'évaluation des indices de dépréciation en retraçant les documents justificatifs et en testant l'exactitude mathématique;
 - effectuer une analyse de sensibilité des indices de dépréciation.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet des évaluations de la dépréciation des UGT des magasins de détail.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le Rapport annuel de 2024.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anita McQuat.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 19 février 2025

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023
(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)

	2024	2023
Produits	61 014 \$	59 529 \$
Coût des ventes (note 11)	41 288	40 492
Frais de vente et charges générales et administratives	15 824	15 333
Résultat d'exploitation	3 902 \$	3 704 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	821	803
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 081 \$	2 901 \$
Impôt sur le résultat (note 6)	806	714
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 7)	2 171 \$	2 100 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	104	87
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 7)		
De base	7,06 \$	6,59 \$
Dilué	6,99 \$	6,52 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 7)		
De base	305,1	316,7
Dilué	308,5	320,0

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion	3 \$	— \$
(Perte latente) profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie (note 28)	(7)	4
Profit sur les titres à long terme (note 28)	1	1
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 24)	76	199
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	73 \$	204 \$
Résultat global total	2 348 \$	2 391 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	2 244 \$	2 304 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	104	87
Résultat global total	2 348 \$	2 391 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	2 171 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	104 \$	2 275 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	76	—	3	(7)	1	(3)	—	73
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	2 247 \$	— \$	3 \$	(7) \$	1 \$	(3) \$	104 \$	2 348 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 22)	(232)	—	(232)	(1 661)	—	—	—	—	—	—	(1 893)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 22 et 25)	166	—	166	—	(21)	—	—	—	—	—	145
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 22)	(8)	—	(8)	(64)	—	—	—	—	—	—	(72)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 22 et 25)	14	—	14	34	—	—	—	—	—	—	48
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,985 \$ (note 22)	—	—	—	(604)	—	—	—	—	—	—	(604)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,32500 \$ (note 22)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées (note 22)	—	(221)	(221)	(8)	—	—	—	—	—	—	(229)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(84)	(84)
	(60) \$	(221) \$	(281) \$	(68) \$	(21) \$	3 \$	(7) \$	1 \$	(3) \$	20 \$	(353) \$
Solde au 28 décembre 2024	6 196 \$	— \$	6 196 \$	4 748 \$	115 \$	44 \$	(18) \$	6 \$	32 \$	175 \$	11 266 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	6 465 \$	221 \$	6 686 \$	4 461 \$	122 \$	41 \$	(15) \$	4 \$	30 \$	157 \$	11 456 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	2 100 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	87 \$	2 187 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	199	—	—	4	1	5	—	204
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	2 299 \$	— \$	— \$	4 \$	1 \$	5 \$	87 \$	2 391 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 22)	(277)	—	(277)	(1 352)	—	—	—	—	—	—	(1 629)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 22 et 25)	69	—	69	—	14	—	—	—	—	—	83
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 22)	(13)	—	(13)	(59)	—	—	—	—	—	—	(72)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 22 et 25)	12	—	12	29	—	—	—	—	—	—	41
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,743 \$ (note 22)	—	—	—	(550)	—	—	—	—	—	—	(550)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,32500 \$ (note 22)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(89)	(89)
	(209) \$	— \$	(209) \$	355 \$	14 \$	— \$	4 \$	1 \$	5 \$	(2) \$	163 \$
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	1 462 \$	1 488 \$
Placements à court terme	648	464
Créances (note 9)	1 455	1 298
Créances sur cartes de crédit (note 10)	4 230	4 132
Stocks (note 11)	6 330	5 820
Charges payées d'avance et autres actifs	376	324
Actifs détenus en vue de la vente (note 12)	47	52
Total des actifs courants	14 548 \$	13 578 \$
Immobilisations corporelles (note 13)	7 098	6 346
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 27)	8 239	7 662
Immeubles de placement (note 14)	56	53
Immobilisations incorporelles (note 15)	5 446	5 994
Goodwill (note 16)	4 372	4 349
Actifs d'impôt différé (note 6)	118	125
Autres actifs (note 17)	1 003	872
Total des actifs	40 880 \$	38 979 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 31)	— \$	13 \$
Fournisseurs et autres passifs (note 18)	7 531	6 324
Passif au titre de la fidélisation	212	123
Provisions (note 19)	252	115
Impôt sur le résultat à payer	86	240
Dépôts à vue de clients	353	166
Dette à court terme (note 10)	800	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 20)	631	1 191
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 27)	1 648	1 455
Participation des pharmaciens propriétaires	255	370
Total des passifs courants	11 768 \$	10 847 \$
Provisions (note 19)	135	123
Dette à long terme (note 20)	7 570	6 661
Obligations locatives (note 27)	8 535	8 003
Passifs d'impôt différé (note 6)	957	1 132
Autres passifs (note 21)	649	594
Total des passifs	29 614 \$	27 360 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 22)	6 196 \$	6 477 \$
Résultats non distribués	4 748	4 816
Surplus d'apport (note 25)	115	136
Cumul des autres éléments du résultat global	32	35
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 091 \$	11 464 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	175	155
Total des capitaux propres	11 266 \$	11 619 \$
Total des passifs et des capitaux propres	40 880 \$	38 979 \$

Passifs éventuels (note 30).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	2 275 \$	2 187 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 6)	806	714
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	821	803
Ajustements des immeubles de placement (notes 12 et 14)	27	9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 966	2 906
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises (notes 13 et 27)	32	17
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 10)	7	50
Variation des provisions (note 19)	149	19
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	84	(9)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 10)	(105)	(228)
Impôt sur le résultat payé	(1 143)	(917)
Intérêts perçus	25	24
Autres	(142)	79
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 802 \$	5 654 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13)	(1 823) \$	(1 665) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 15)	(377)	(407)
Acquisitions de placements à court terme	(184)	(138)
Produit de la sortie d'actifs (notes 13 et 27)	363	321
Paiements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	13	17
Cession de titres à long terme (note 17)	81	45
Autres	(94)	(18)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(2 021) \$	(1 845) \$
Activités de financement		
(Diminution) augmentation de la dette bancaire (note 31)	(13) \$	5 \$
(Diminution) augmentation de la dette à court terme (note 10)	(50)	150
Augmentation des dépôts à vue de clients	187	41
Dette à long terme (note 20)		
Émise (montant net)	1 557	833
Remboursée	(1 202)	(762)
Intérêts payés	(443)	(421)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 5 et 27)	(415)	(370)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital (note 27)	(1 086)	(1 071)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 22)	(459)	(562)
Capital social ordinaire		
Émis (note 25)	147	61
Racheté et détenu en fiducie (note 22)	(72)	(72)
Racheté et annulé (note 22)	(1 754)	(1 729)
Produit d'autres passifs financiers (note 27)	—	115
Autres	(213)	(150)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(3 816) \$	(3 932) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 \$	3 \$
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(26) \$	(120) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 488	1 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 462 \$	1 488 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 33).

Note 2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 19 février 2025.

Mode de présentation Les méthodes comptables significatives décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Certains montants comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude (voir la note 32).

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 comptent chacun 52 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié entré en vigueur en 2015. Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de la société. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une société affiliée à celle-ci) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

En 2023, la société a adopté les modifications de la Norme comptable internationale 12, *Impôts sur le résultat* (l'« IAS 12 »), publiées en mai 2023, qui ont instauré une exception temporaire obligatoire aux exigences de l'IAS 12 en vertu de laquelle une entité ne comptabilise pas ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés au modèle de règles du Pilier Deux (le « Pilier Deux ») proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). La société a appliqué l'exception temporaire en date du 28 décembre 2024, comme il est indiqué à la note 6 ci-dessous.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides, dont les bons du Trésor et les acceptations bancaires, dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les transactions par carte de crédit et carte de débit dont le délai de traitement est habituellement inférieur ou égal à trois jours sont également classées à titre d'équivalents de trésorerie.

Placements à court terme Les placements à court terme sont des placements dans des certificats de dépôt, des billets de trésorerie ou d'autres titres très liquides et assortis d'une notation élevée, principalement des titres d'États canadien et américain et des billets d'autres parties solvables, dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours et l'échéance résiduelle est inférieure à un an à compter de la date d'acquisition.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois stades. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque stade. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré tous les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle La Banque PC participe avec Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide Eagle à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des ventes et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la plus faible des deux, et ne sont pas amortis. Selon l'évaluation de la juste valeur, les actifs détenus en vue de la vente sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 20 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ¹⁾

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement auxquels elle applique le modèle de la juste valeur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Logiciels	De 3 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	De 7 à 8 ans
Programme de fidélisation	18 ans
Relations-clients	De 5 à 20 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés UGT. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, comptabilisés à leur valeur actualisée en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les actifs autres que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation (les « membres ») en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société.

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Titres à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Participation des pharmaciens propriétaires	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 28, « Instruments financiers », et à la note 29, « Gestion des risques financiers ».

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau qui suit décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers.

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés financiers.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat à l'intention des salariés sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Adoption de modifications comptables

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. La société a inclus les informations à fournir dans la note 18 ci-dessous.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales incertitudes concernant les estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les UGT aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars, dont une tranche de 99 millions de dollars dans le secteur Vente au détail et une tranche de 30 millions de dollars dans le secteur Services financiers. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction des durées des contrats de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Normes comptables futures et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (l'« IFRS 18 »)**, a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 27)	415 \$	370 \$
Dettes à long terme ⁱ⁾	304	321
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	85	82
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 24) ⁱⁱ⁾	5	14
Fiducies de financement indépendantes	35	37
Passifs financiers (note 27)	14	12
Dettes bancaires	1	1
	859 \$	837 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(2) \$	(3) \$
Produits d'intérêts à court terme	(26)	(31)
Autres produits d'intérêts (note 30)	(10)	—
	(38) \$	(34) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821 \$	803 \$

- i) Le montant inscrit pour 2024 tient compte de coûts d'emprunt de 37 millions de dollars qui ont été inscrits à l'actif au titre de la construction de l'installation de distribution automatisée de la société.
- ii) Inclut des produits d'intérêts nets de 1 million de dollars (charges d'intérêts nettes de 8 millions de dollars en 2023) au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des charges d'intérêts nettes de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2023) au titre des autres avantages du personnel à long terme.

Note 6. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des résultats se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Impôt exigible		
Exercice considéré	1 006 \$	1 005 \$
Ajustements au titre de périodes antérieures	—	(36)
	1 006 \$	969 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(193) \$	(252) \$
Ajustements au titre de périodes antérieures	(7)	(3)
	(200) \$	(255) \$
Impôt sur le résultat	806 \$	714 \$

Les charges d'impôt sur le résultat comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 24)	28 \$	71 \$
(Pertes latentes) profits latents sur les couvertures de flux de trésorerie (note 28)	(3)	2
Charges d'impôt sur le résultat comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, montant net	25 \$	73 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2024	2023
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Éléments non déductibles et non imposables	(0,5) %	(0,5) %
Ajustement au titre de périodes antérieures	(0,2) %	(1,3) %
Autres	0,4 %	(0,1) %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	26,2 %	24,6 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Différences temporaires déductibles	21 \$	14 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	199	180
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	220 \$	194 \$

Certains reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2043. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Fournisseurs et charges à payer	99 \$	94 \$
Autres passifs	224	204
Obligations locatives	2 670	2 476
Immobilisations corporelles	(589)	(588)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 160)	(2 004)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 146)	(1 282)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2029 à 2043)	45	64
Autres	18	29
Passifs d'impôt différé, montant net	(839) \$	(1 007) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	118 \$	125 \$
Passifs d'impôt différé	(957)	(1 132)
Passifs d'impôt différé, montant net	(839) \$	(1 007) \$

Impôt minimum mondial (Pilier Deux) En décembre 2021, l'OCDE a publié des modèles de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial. La loi relevant du Pilier Deux a été adoptée ou quasi adoptée dans certains territoires où la société exerce des activités, et elle était en vigueur pour l'exercice de la société se terminant le 28 décembre 2024.

La société applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications de l'IAS 12 publiées en mai 2023.

Les charges d'impôt sur le résultat comptabilisées dans les états consolidés des résultats en 2024 tiennent compte d'un montant de 5 millions de dollars (néant en 2023) lié aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux.

Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171 \$	2 100 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 22)	(12)	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées (note 22)	(4)	—
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	2 155 \$	2 088 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) (note 22)	305,1	316,7
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	2,9	2,6
Effet dilutif de certains autres passifs	0,5	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	308,5	320,0
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	7,06 \$	6,59 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	6,99 \$	6,52 \$

En 2024, aucun instrument potentiellement dilutif (49 863 en 2023) n'a été exclu du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire en raison de son effet antidilutif.

Note 8. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Trésorerie	1 240 \$	947 \$
Équivalents de trésorerie	222	541
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 462 \$	1 488 \$

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Variation au titre des éléments suivants :		
Créances	(170) \$	(163) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(52)	19
Stocks	(510)	35
Fournisseurs et autres passifs	839	116
Autres	(23)	(16)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	84 \$	(9) \$

Note 9. Créances

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(36) \$	(31) \$
Ajouts, montant net	(3)	(5)
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(39) \$	(36) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 29.

Note 10. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 493 \$	4 388 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(263)	(256)
Créances sur cartes de crédit	4 230 \$	4 132 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle (note 20)	1 450 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	800	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 250 \$	2 200 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'Eagle est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 20). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2024 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2026, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 28 décembre 2024, la Banque PC a comptabilisé une augmentation nette de 50 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des fiducies de titrisation indépendantes en raison de la croissance du portefeuille de cartes de crédit.

Au 28 décembre 2024, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 100 millions de dollars (100 millions de dollars au 30 décembre 2023).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 31).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 28 décembre 2024 et s'y est conformée tout au long de 2024.

Les tableaux qui suivent présentent les valeurs comptables brutes des créances sur cartes de crédit en fonction des cotes de risque internes aux fins de la gestion du risque de crédit.

Au 28 décembre 2024

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 264 \$	10 \$	— \$	2 274 \$
Risque modéré	1 240	41	—	1 281
Risque élevé	587	298	53	938
Total de la valeur comptable brute	4 091 \$	349 \$	53 \$	4 493 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(112)	(108)	(43)	(263)
Valeur comptable nette	3 979 \$	241 \$	10 \$	4 230 \$

Au 30 décembre 2023

	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 194 \$	13 \$	— \$	2 207 \$
Risque modéré	1 215	38	—	1 253
Risque élevé	461	414	53	928
Total de la valeur comptable brute	3 870 \$	465 \$	53 \$	4 388 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(104)	(110)	(42)	(256)
Valeur comptable nette	3 766 \$	355 \$	11 \$	4 132 \$

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	41	(41)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(4)	(28)	32	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	16	9	3	28
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(38)	49	155	166
Radiations	—	—	(218)	(218)
Recouvrements	—	—	31	31
Solde à la clôture de l'exercice	112 \$	108 \$	43 \$	263 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	Au 30 décembre 2023			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	79 \$	92 \$	35 \$	206 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	27	(27)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(3)	(20)	23	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	15	8	4	27
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(7)	48	140	181
Radiations	—	—	(183)	(183)
Recouvrements	—	—	25	25
Solde à la clôture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 11. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 28 décembre 2024, la société a inscrit une provision de 32 millions de dollars (46 millions de dollars au 30 décembre 2023) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des ventes. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours de 2024 et de 2023.

Note 12. Actifs détenus en vue de la vente

Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») pour un produit en trésorerie. Par conséquent, des actifs de 43 millions de dollars et des passifs de 19 millions de dollars liés au groupe cédé ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, et la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail, une réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars. La transaction devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2025.

La société classe également certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle prévoit vendre au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient initialement utilisés dans le secteur Vente au détail de la société ou détenus dans les immeubles de placement. En 2024, la société a cédé trois immeubles (neuf immeubles en 2023) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 24 millions de dollars (38 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit net de 3 millions de dollars (profit net de 12 millions de dollars en 2023). En 2024, une réduction de la juste valeur nette de 9 millions de dollars (réduction de 14 millions de dollars en 2023) a également été comptabilisée.

Note 13. Immobilisations corporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

	2024					
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	189 \$	1 700 \$	10 740 \$	4 728 \$	986 \$	18 343 \$
Entrées	10	—	126	74	1 658	1 868
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	—	1
Sorties	(36)	(172)	(86)	(39)	—	(333)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(2)	(12)	(14)	—	(46)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	27	(34)	956	259	(1 208)	—
Solde à la clôture de l'exercice	172 \$	1 492 \$	11 724 \$	5 009 \$	1 436 \$	19 833 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	910 \$	8 001 \$	3 081 \$	2 \$	11 997 \$
Amortissement	—	41	609	286	—	936
Pertes de valeur	—	1	17	15	—	33
Reprise de pertes de valeur	—	(2)	(6)	—	—	(8)
Sorties	—	(85)	(81)	(39)	—	(205)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	—	(8)	(10)	—	(18)
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	865 \$	8 532 \$	3 333 \$	2 \$	12 735 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2024	169 \$	627 \$	3 192 \$	1 676 \$	1 434 \$	7 098 \$

2023

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	212 \$	1 872 \$	9 955 \$	4 435 \$	479 \$	16 953 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	149	33	1 520	1 702
Acquisitions d'entreprises	—	—	1	1	—	2
Sorties	(30)	(188)	(86)	(12)	—	(316)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	1	1	—	—	—	2
Transfert à partir des actifs en cours de construction	6	15	721	271	(1 013)	—
Solde à la clôture de l'exercice	189 \$	1 700 \$	10 740 \$	4 728 \$	986 \$	18 343 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 \$	957 \$	7 495 \$	2 799 \$	2 \$	11 257 \$
Amortissement	—	53	565	295	—	913
Pertes de valeur	—	5	33	4	—	42
Reprise de pertes de valeur	(1)	(1)	(6)	(6)	—	(14)
Sorties	—	(104)	(86)	(11)	—	(201)
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	910 \$	8 001 \$	3 081 \$	2 \$	11 997 \$
Valeur comptable au 30 décembre 2023						
	186 \$	790 \$	2 739 \$	1 647 \$	984 \$	6 346 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent des paiements anticipés de 37 millions de dollars qui ont été transférés en provenance des autres actifs en 2023.

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 28 décembre 2024, la société avait conclu des engagements de 455 millions de dollars (704 millions de dollars au 30 décembre 2023) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT de magasins de détail et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 30 millions de dollars (39 millions de dollars en 2023) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 27) de 15 millions de dollars (11 millions de dollars en 2023) liées à 18 UGT (17 UGT en 2023) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée.

Pour l'exercice clos le 28 décembre 2024, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2023) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 27) de 8 millions de dollars (22 millions de dollars en 2023) se rapportant à 7 UGT (12 UGT en 2023) du secteur Vente au détail. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin de détail excède leur valeur comptable. Une UGT (aucune en 2023) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 7,8 % à 9,2 % au 28 décembre 2024 (8,3 % à 9,6 % au 30 décembre 2023).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail.

Note 14. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	53 \$	60 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	6	5
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(3)	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	56 \$	53 \$

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 28 décembre 2024, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,75 % à 8,5 % (6,25 % à 8,87 % au 30 décembre 2023), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,25 % à 7,5 % (5,5 % à 7,5 % au 30 décembre 2023).

Note 15. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024			Total
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁱ⁾	
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 629 \$	6 221 \$	14 606 \$
Entrées	1	372	4	377
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	3	—	3
Acquisitions d'entreprises	—	—	15	15
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	3 757 \$	5 003 \$	6 239 \$	14 999 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 552 \$	5 060 \$	8 612 \$
Amortissement	—	426	517	943
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	3 977 \$	5 576 \$	9 553 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2024	3 757 \$	1 026 \$	663 \$	5 446 \$

i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 104 millions de dollars liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici la fin de 2025.

2023

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ¹⁾	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 239 \$	6 204 \$	14 199 \$
Entrées	—	402	5	407
Acquisitions d'entreprises	—	—	12	12
Sorties	—	(12)	—	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	3 756 \$	4 629 \$	6 221 \$	14 606 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 151 \$	4 543 \$	7 694 \$
Amortissement	—	413	517	930
Sorties	—	(12)	—	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	3 552 \$	5 060 \$	8 612 \$
Valeur comptable au 30 décembre 2023	3 756 \$	1 077 \$	1 161 \$	5 994 \$

i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 557 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui seront entièrement amortis d'ici la fin de 2025.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Lifemark Health Group (« Lifemark ») et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool à chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2024 et en 2023, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 16. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 343 \$	5 317 \$
Acquisitions d'entreprises	23	26
Solde à la clôture de l'exercice	5 366 \$	5 343 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Pertes de valeur	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 372 \$	4 349 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	3 006 \$	2 996 \$
Marché ⁱ⁾	139	238
Escompte ⁱ⁾	703	603
Lifemark	388	376
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 372 \$	4 349 \$

i) Comprend le goodwill réaffecté depuis la division Marché vers la division Escompte.

Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée La société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des produits et de la marge brute, les taux de croissance/d'attrition, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 9,8 % (entre 7,1 % et 10,1 % au 30 décembre 2023) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque liée aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt. Au 28 décembre 2024, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,8 % (entre 7,1 % et 10,1 % au 30 décembre 2023).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de prévisions à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % à 2,5 % (2,0 % à 2,5 % au 30 décembre 2023). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le plan stratégique de la société approuvé par le Conseil d'administration.

La société a effectué son test de dépréciation du goodwill annuel et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Note 17. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Placements divers et autres créances	26 \$	115 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 24)	356	297
Créance liée aux contrats de location-financement	61	68
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	85	80
Titres à long terme (note 28)	120	201
Créance à long terme ⁱ⁾	133	—
Autres	222	111
Total des autres actifs	1 003 \$	872 \$

i) Le solde comprend un recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC (voir la note 30).

Note 18. Accords de financement de fournisseurs

En 2024, la société a lancé un programme en partenariat avec une institution financière tierce qui propose du financement aux fournisseurs. En vertu de cette entente, les fournisseurs participants peuvent voir leurs factures réglées par l'institution financière dans un délai de paiement plus court que les 30 à 60 jours généralement prévus, moyennant un taux de remise. Les fournisseurs participants peuvent décider de céder une ou plusieurs des obligations de paiement de la société, à leur entière discrétion, sans que les droits et obligations de celle-ci à leur égard s'en trouvent modifiés. La société rembourse, à la date d'échéance prévue, l'intégralité du montant exigible à l'institution financière selon les modalités négociées avec le fournisseur. Le montant impayé au titre de ce programme, qui s'élevait à 52 millions de dollars au 28 décembre 2024, est pris en compte dans les fournisseurs et autres passifs. Au 28 décembre 2024, les fournisseurs avaient reçu des paiements de 44 millions de dollars de la part de l'institution financière dans le cadre du programme. Les activités liées à ce programme sont classées comme des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Note 19. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	238 \$	219 \$
Entrées (note 30)	226	105
Paiements	(76)	(77)
Reprises	(1)	(9)
Solde à la clôture de l'exercice	387 \$	238 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	252 \$	115 \$
Partie non courante des provisions	135	123
Total des provisions	387 \$	238 \$

Note 20. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Débitures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
3,92 %, échéant en 2024	— \$	400 \$
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
3,56 %, échéant en 2029	400	—
2,28 %, échéant en 2030	350	350
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	25	28
6,85 %, échéant en 2032	200	200
5,01 %, échéant en 2032	400	400
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
5,34 %, échéant en 2052	400	400
5,12 %, échéant en 2054	400	—
Certificats de placement garanti (0,60 % à 5,50 %, échéant de 2024 à 2029)	1 477	1 654
Fiducie de titrisation indépendante (note 10)		
2,28 %, échéant en 2024	—	250
1,34 %, échéant en 2025	300	300
1,61 %, échéant en 2026	300	300
4,78 %, échéant en 2027	232	232
5,63 %, échéant en 2027	9	9
6,83 %, échéant en 2027	9	9
5,13 %, échéant en 2028	232	232
6,11 %, échéant en 2028	9	9
7,36 %, échéant en 2028	9	9
4,92 %, échéant en 2029	326	—
5,87 %, échéant en 2029	12	—
7,12 %, échéant en 2029	12	—
Fiducies de financement indépendantes	590	558
Coûts de transaction et autres	(22)	(19)
Total de la dette à long terme	8 201 \$	7 852 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	631	1 191
Dette à long terme	7 570 \$	6 661 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2024. Aucune débeture n'a été émise en 2023.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,56 %	12 décembre 2029	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱⁱ⁾	5,12 %	4 mars 2054	400
Total des débetures émises			800 \$

- i) La société a utilisé le produit net de cette émission aux fins du rachat de la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation le 8 janvier 2025.
- ii) La société a utilisé le produit net de cette émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars portant intérêt à 3,92 % le 10 juin 2024.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2024. Aucune débeture n'a été remboursée en 2023.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92%	10 juin 2024	400 \$
Total des débetures remboursées			400 \$

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour 2024 et 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 654 \$	1 567 \$
CPG émis	375	583
CPG arrivés à échéance	(552)	(496)
Solde à la clôture de l'exercice	1 477 \$	1 654 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par Eagle sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 10).

En 2024, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 350 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023), échéant le 17 juin 2029 (17 juin 2028 en 2023). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 5,03 % (5,25 % en 2023). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars (125 millions de dollars en 2023) ont été réglés, ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur réalisé de 2 millions de dollars (profit de 4 millions de dollars en 2023) avant impôt. Le profit sur les contrats à terme sur obligations sera reclassé dans le bénéfice net sur la durée des billets d'Eagle. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,91 % (4,95 % en 2023) sur les billets d'Eagle émis (voir la note 28).

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars (250 millions de dollars en 2023) portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,28 % (3,10 % en 2023), qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2024 (17 juillet 2023 en 2023).

Fiducies de financement indépendantes Au 28 décembre 2024, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 590 millions de dollars (558 millions de dollars au 30 décembre 2023) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La société détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 700 millions de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 29 mai 2027.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 15 juillet 2027. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 23). Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	— \$	400 \$
Certificats de placement garanti	331	541
Fiducie de titrisation indépendante	300	250
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	631 \$	1 191 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024
2025	631 \$
2026	556
2027	1 233
2028	1 182
2029	1 191
Par la suite	3 430
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	8 223 \$

Voir la note 28 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	7 852 \$	7 783 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	1 557 \$	833 \$
Remboursements sur la dette à long terme	(1 202)	(762)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	355 \$	71 \$
Autres variations hors trésorerie	(6) \$	(2) \$
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	8 201 \$	7 852 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 21. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 24)	231 \$	242 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	133	128
Passifs financiers (note 27)	180	179
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 25)	3	3
Autres	102	42
Total des autres passifs	649 \$	594 \$

Note 22. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société. Au 28 décembre 2024, le montant du rachat des actions privilégiées, série B, a été comptabilisé dans les passifs courants.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	28 décembre 2024 (52 semaines)		30 décembre 2023 (52 semaines)	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	310 526 379	6 281 \$	324 062 608	6 489 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 25)	2 178 132	166	984 923	69
Rachetées et annulées	(10 968 458)	(232)	(14 521 152)	(277)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	301 736 053	6 215 \$	310 526 379	6 281 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 269 239)	(25) \$	(1 222 278)	(24) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(420 000)	(8)	(625 000)	(13)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 25)	707 115	14	578 039	12
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(982 124)	(19) \$	(1 269 239)	(25) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	300 753 929	6 196 \$	309 257 140	6 256 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 7)	305 051 090		316 732 641	

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2024, le Conseil a accru de 0,067 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,513 \$ par action ordinaire.

Les tableaux qui suivent résument les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués.

	2024 ⁱ⁾	2023
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,985 \$	1,743 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,513 \$ par action ordinaire déclarés au quatrième trimestre de 2024 étaient à payer le 30 décembre 2024. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés au quatrième trimestre de 2024 étaient à payer le 31 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	604 \$	550 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	616 \$	562 \$

Après le 28 décembre 2024, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,513 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2025 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ⁱ⁾	10 968 458	14 521 152
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱ⁾	1 754 \$	1 729 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱⁱ⁾	1 661	1 352
Diminution du capital social ordinaire ^{iv)}	232	277
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	420 000	625 000
Contrepartie en trésorerie payée	72 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	64	59
Diminution du capital social ordinaire	8	13

i) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 28 décembre 2024 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

ii) Une contrepartie en trésorerie de 5 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2024 a été versée au quatrième trimestre de 2024.

iii) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 182 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iv) Tient compte d'un montant de 22 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 15 336 875 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 28 décembre 2024, la société avait racheté 5 947 668 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2024, 10 968 458 actions ordinaires (14 521 152 en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 754 millions de dollars (1 729 millions de dollars en 2023), y compris 4 620 023 actions ordinaires (7 132 579 en 2023) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 746 millions de dollars (847 millions de dollars en 2023).

De temps à autre, la société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 28 décembre 2024, une obligation de rachat d'actions de 200 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 23. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Dettes bancaires	— \$	13 \$
Dépôts à vue de clients	353	166
Dettes à court terme	800	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	631	1 191
Dettes à long terme	7 570	6 661
Certains autres passifs ⁱ⁾	294	280
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	9 648 \$	9 161 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 648	1 455
Obligations locatives	8 535	8 003
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	19 831 \$	18 619 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 091	11 464
Total du capital sous gestion	30 922 \$	30 083 \$

i) Au 28 décembre 2024, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 192 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail (190 millions de dollars au 30 décembre 2023) (voir la note 27).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit engagée existante, des débetures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 28 décembre 2024 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires cible de 7,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. Au 28 décembre 2024 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

En janvier 2025, le comité de gouvernance, de gestion des talents et de rémunération (le « comité de gouvernance ») a pris en charge les responsabilités de supervision des régimes de retraite de la société, qui étaient auparavant assumées par le comité de retraite. Le comité de gouvernance aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur des évaluations réglementaires de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour lesquelles les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies. La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 53 000 employés y participant (53 000 en 2023). La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives (voir la note 26).

En 2025, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement.

	2024		2023	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 454) \$	— \$	(1 429) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(118)	(106)	(119)	(114)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 572) \$	(106) \$	(1 548) \$	(114) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 817	—	1 729	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	245 \$	(106) \$	181 \$	(114) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(14)	—	(12)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	231 \$	(106) \$	169 \$	(114) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 17)	356 \$	— \$	297 \$	— \$
Autres passifs (note 21)	(125) \$	(106) \$	(128) \$	(114) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies.

	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 729 \$	— \$	1 729 \$	1 552 \$	— \$	1 552 \$
Cotisations de l'employeur	—	—	—	21	—	21
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
Prestations versées	(49)	—	(49)	(46)	—	(46)
Produits d'intérêts	78	—	78	82	—	82
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	60	—	60	121	—	121
Autres	(3)	—	(3)	(3)	—	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 817 \$	— \$	1 817 \$	1 729 \$	— \$	1 729 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 548 \$	114 \$	1 662 \$	1 359 \$	116 \$	1 475 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43	2	45	44	4	48
Coût financier	71	5	76	69	6	75
Prestations versées	(57)	(5)	(62)	(52)	(2)	(54)
Cotisations des salariés	2	—	2	2	—	2
(Gains actuariels) pertes actuarielles compris dans les autres éléments du résultat global	(35)	(10)	(45)	126	(10)	116
Solde à la clôture de l'exercice	1 572 \$	106 \$	1 678 \$	1 548 \$	114 \$	1 662 \$
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	245 \$	(106) \$	139 \$	181 \$	(114) \$	67 \$
Variation des actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs						
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 \$	— \$	12 \$	262 \$	— \$	262 \$
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs	1	—	1	(265)	—	(265)
Charges d'intérêts sur les actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	1	—	1	15	—	15
Solde à la clôture de l'exercice	14 \$	— \$	14 \$	12 \$	— \$	12 \$
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	231 \$	(106) \$	125 \$	169 \$	(114) \$	55 \$

En 2024, le gain réel sur les actifs des régimes s'est établi à 138 millions de dollars (gain de 203 millions de dollars en 2023).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 49 % aux participants actifs aux régimes (51 % en 2023);
- 13 % aux participants aux régimes différés (13 % en 2023);
- 38 % aux retraités (36 % en 2023).

En 2025, la société prévoit verser des cotisations de montants négligeables (cotisations de montants négligeables en 2024) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies en raison de la position excédentaire de la situation de capitalisation totale des régimes de retraite. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	43 \$	2 \$	45 \$	44 \$	4 \$	48 \$
(Produit) coût financier net des actifs nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	(6)	5	(1)	2	6	8
Autres	3	—	3	3	—	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	40 \$	7 \$	47 \$	49 \$	10 \$	59 \$

Le tableau qui suit présente les gains actuariels, déduction faite de l'impôt, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global.

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	60 \$	— \$	60 \$	121 \$	— \$	121 \$
Ajustements liés à l'expérience	5	2	7	(20)	12	(8)
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	—	7	7	35	8	43
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	30	1	31	(141)	(10)	(151)
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs ⁱ⁾	(1)	—	(1)	265	—	265
Total des gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	94 \$	10 \$	104 \$	260 \$	10 \$	270 \$
Charges d'impôt sur le résultat liées aux gains actuariels (note 6)	(25)	(3)	(28)	(69)	(2)	(71)
Gains actuariels, déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	69 \$	7 \$	76 \$	191 \$	8 \$	199 \$

i) Les gains actuariels et la variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation des taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente le cumul des gains actuariels avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société.

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	326 \$	142 \$	468 \$	66 \$	132 \$	198 \$
Gains actuariels nets avant impôt sur le résultat comptabilisés au cours de l'exercice	94	10	104	260	10	270
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	420 \$	152 \$	572 \$	326 \$	142 \$	468 \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024		2023	
Titres de capitaux propres				
Canadiens – fonds en gestion commune	24 \$	1 %	22 \$	1 %
Étrangers – fonds en gestion commune	839	46 %	783	45 %
Total des titres de capitaux propres	863 \$	47 %	805 \$	46 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe :				
- titres d'État	554 \$	30 %	515 \$	30 %
- titres de sociétés	162	9 %	149	9 %
Total des titres de créance	716 \$	39 %	664 \$	39 %
Autres placements	233	13 %	220	13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	1 %	40	2 %
Total	1 817 \$	100 %	1 729 \$	100 %

Au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées).

	2024		2023	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %	4,60 %	4,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	4 % pour 2023 et 3 % par la suite	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,60 %	4,60 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	4,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) Une table de mortalité ajustée du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes et les données réelles de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 28 décembre 2024 était de 13,9 ans (14,2 ans au 30 décembre 2023).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 5,10 % à la clôture de l'exercice, et il devrait atteindre 5,30 % d'ici la clôture de l'exercice 2025.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2024 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligations au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %
Incidence		
d'une augmentation de 1 %	(189) \$	(12) \$
d'une diminution de 1 %	233 \$	14 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé		5,10 %
Incidence		
d'une augmentation de 1 %	s. o.	9 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	(8) \$
Taux de mortalité		
Incidence		
d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie	29 \$	1 \$
d'une diminution d'un an de l'espérance de vie	(28) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

Note 25. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, s'est établie à 67 millions de dollars en 2024 (72 millions de dollars en 2023) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, a été inscrite aux bilans consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Autres passifs (note 21)	3 \$	3 \$
Surplus d'apport	115	136

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société.

	2024		2023	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	5 496 224	79,89 \$	5 782 615	71,07 \$
Attribution	505 535	147,68 \$	857 666	118,94 \$
Exercice (note 22)	(2 178 132)	67,69 \$	(984 923)	61,48 \$
Renonciation/annulation	(217 306)	97,56 \$	(159 134)	83,80 \$
Expiration	(14 133)	59,00 \$	—	— \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 592 188	95,85 \$	5 496 224	79,89 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 204 271	78,58 \$	2 321 812	67,05 \$

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 28 décembre 2024.

	Options en circulation en 2024			Options exerçables en 2024	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
55,18 \$ – 70,13 \$	1 431 486	2,3	64,96 \$	789 872	64,59 \$
70,14 \$ – 117,72 \$	953 973	4,1	98,25 \$	293 674	99,42 \$
117,73 \$ – 179,77 \$	1 206 729	5,6	130,58 \$	120 725	119,43 \$
	3 592 188		95,85 \$	1 204 271	78,58 \$

En 2024, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 153,42 \$ (120,31 \$ en 2023) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 147 millions de dollars (61 millions de dollars en 2023) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2024 s'est élevée à 15 millions de dollars (21 millions de dollars en 2023). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2024 et en 2023 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes.

	2024	2023
Taux de rendement en dividende attendu	1,2 %	1,5 %
Volatilité attendue du cours de l'action	17,6 % – 22,0 %	19,4 % – 22,5 %
Taux d'intérêt sans risque	3,1 % – 3,8 %	3,0 % – 4,2 %
Durée de vie attendue des options	3,8 – 6,2 ans	3,8 – 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % (11,0 % au 30 décembre 2023) a été appliqué au 28 décembre 2024.

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2024	2023
Unités d'actions temporairement inaccessibles à l'ouverture de l'exercice	752 848	716 827
Attribution	159 940	252 588
Réinvestissement	5 678	10 481
Règlement	(291 741)	(204 779)
Renonciation	(39 328)	(22 269)
Unités d'actions temporairement inaccessibles à la clôture de l'exercice	587 397	752 848

La juste valeur des UATI attribuées en 2024 s'est établie à 25 millions de dollars (30 millions de dollars en 2023).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2024	2023
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	576 075	648 199
Attribution	304 972	319 671
Réinvestissement	4 345	8 707
Règlement	(415 374)	(376 108)
Renonciation	(30 849)	(24 394)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	439 169	576 075

La juste valeur des UAR attribuées en 2024 s'est établie à 18 millions de dollars (20 millions de dollars en 2023).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2024, la société a procédé au règlement de 707 115 UATI et UAR (580 887 en 2023), dont 707 115 (578 039 en 2023) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 22). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 2023) du capital social et à une hausse nette de 34 millions de dollars (29 millions de dollars en 2023) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2024	2023
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	351 636	325 231
Attribution	18 173	21 458
Réinvestissement	3 149	4 947
Règlement	(47 289)	—
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	325 669	351 636

La juste valeur des UAD attribuées en 2024 s'est établie à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2024	2023
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	38 340	65 498
Attribution	2 671	3 303
Réinvestissement	357	888
Règlement	(1 677)	(31 339)
Renonciation	—	(10)
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	39 691	38 340

La juste valeur des UADD attribuées en 2024 était négligeable (négligeable en 2023).

Note 26. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	7 887 \$	7 595 \$
Avantages postérieurs à l'emploi ^{i), ii)} (note 24)	154	152
Autres avantages du personnel à long terme (note 24)	30	52
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	64	69
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(128)	(133)
Total des charges au titre des avantages du personnel	8 007 \$	7 735 \$

- i) Inclut un montant de 37 millions de dollars (32 millions de dollars en 2023) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite à cotisations définies.
- ii) Inclut un montant de 69 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs, dont un montant de 68 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023) est lié au RRECC.

Note 27. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024			2023		
	Immeubles	Autres	Total	Immeubles	Autres	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 438 \$	181 \$	12 619 \$	11 278 \$	127 \$	11 405 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	612	17	629	284	29	313
Prorogations de contrats de location et autres éléments	1 056	(3)	1 053	961	25	986
Baux résiliés	(49)	—	(49)	(85)	—	(85)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 12)	(12)	—	(12)	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	14 045 \$	195 \$	14 240 \$	12 438 \$	181 \$	12 619 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 852 \$	105 \$	4 957 \$	3 913 \$	83 \$	3 996 \$
Amortissement	1 063	23	1 086	1 035	22	1 057
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 13)	7	—	7	(11)	—	(11)
Baux résiliés	(49)	—	(49)	(85)	—	(85)
Solde à la clôture de l'exercice	5 873 \$	128 \$	6 001 \$	4 852 \$	105 \$	4 957 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	8 172 \$	67 \$	8 239 \$	7 586 \$	76 \$	7 662 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 458 \$	9 115 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	781	434
Prorogations de contrats de location et autres éléments	1 044	980
Paiements au titre de la location	(1 501)	(1 441)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 5)	415	370
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 12)	(14)	—
Solde à la clôture de l'exercice	10 183 \$	9 458 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 648 \$	1 455 \$
Obligations locatives	8 535	8 003
Total des obligations locatives	10 183 \$	9 458 \$

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les obligations découlant de contrats de location contractuelles non actualisées futures.

	Montant exigible pour chaque exercice						Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total	Total
(en millions de dollars canadiens)								
Obligations découlant de contrats de location	1 702 \$	1 487 \$	1 327 \$	1 067 \$	954 \$	3 383 \$	9 920 \$	9 219 \$

Au 28 décembre 2024, la société avait aussi des engagements de 589 millions de dollars (741 millions de dollars au 30 décembre 2023) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2024, un montant de 44 millions de dollars (45 millions de dollars en 2023) a été comptabilisé dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2024, des paiements variables au titre de la location de 417 millions de dollars (390 millions de dollars en 2023) ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 28 décembre 2024, environ 24 % des obligations locatives (20 % au 30 décembre 2023) avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 28 décembre 2024, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 16 milliards de dollars (16 milliards de dollars au 30 décembre 2023) se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2024, la société a cédé puis reloué quatre immeubles de commerce de détail et deux centres de distribution (21 immeubles de commerce de détail et trois centres de distribution en 2023) pour un produit de 335 millions de dollars (276 millions de dollars en 2023) et comptabilisé un profit de 58 millions de dollars (profit de 38 millions de dollars en 2023) dans les frais de vente et charges générales et administratives (voir la note 32).

Passifs financiers En 2023, la société a cédé trois immeubles de commerce de détail pour un produit de 115 millions de dollars. Ces immeubles ont par la suite été reloués par la société et la cession ne répondait pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15. Les cessions comprenaient deux immeubles de commerce de détail cédés à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») (voir les notes 21 et 32).

Au 28 décembre 2024, un montant de 12 millions de dollars (11 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 180 millions de dollars (179 millions de dollars au 30 décembre 2023) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus jusqu'à présent et qui ne répondaient pas aux critères de vente. En 2024, des charges d'intérêts de 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 2023) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 5) et des remboursements de 12 millions de dollars (10 millions de dollars en 2023) ont été effectués sur les passifs financiers.

Note 28. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024				Au 30 décembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Titres à long terme	120 \$	— \$	— \$	120 \$	201 \$	— \$	— \$	201 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	1	—	1	—	8	—	8
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	76	76	—	—	56	56
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	5	—	5	—	—	2	2
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	— \$	8 680 \$	— \$	8 680 \$	— \$	8 151 \$	— \$	8 151 \$
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	255	255	—	—	370	370
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	—	—	301	301	—	—	287	287
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	16	16	—	—	4	4
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	6	6	4	3	—	7

i) Certains autres actifs se rapportent principalement aux fonds de capital de risque I et II (voir la note 32).

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 13).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 8 millions de dollars en 2024 (perte de 3 millions de dollars en 2023) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé, dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, un profit net de 37 millions de dollars en 2024 (perte nette de 17 millions de dollars en 2023) au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Ces titres sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et étaient inscrits dans les titres à long terme et autres actifs aux bilans consolidés. La Banque PC a comptabilisé un profit latent lié à la juste valeur de 1 million de dollars en 2024 (profit de 1 million de dollars en 2023) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

28 décembre 2024

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	1 \$	(1) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	4	(3)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	—	(1)	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(15)	(12)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(14) \$	(10) \$	(1) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	5 \$	— \$	26 \$
Autres dérivés non financiers	—	—	2
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	28 \$
Total des dérivés	(9) \$	(10) \$	27 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 11 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2024, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres passifs.

30 décembre 2023

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	7 \$	(2) \$	2 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	11	(4)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	1	—	2
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(4)	(4)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4 \$	5 \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(3) \$	— \$	(4) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(7)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(7) \$	— \$	(11) \$
Total des dérivés	(3) \$	5 \$	(11) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 9 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. En 2023, la Banque PC a réglé la totalité de ses contrats à terme sur obligations en cours.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence de la hausse des taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iv) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 29. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants (à l'exclusion des obligations locatives — voir la note 27) au 28 décembre 2024.

	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	310 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	310 \$
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et autres passifs	7 531	—	—	—	—	—	7 531
Dépôts à vue de clients	353	—	—	—	—	—	353
Dette à court terme (note 10)	800	—	—	—	—	—	800
Participation des pharmaciens propriétaires	255	—	—	—	—	—	255
Passifs financiers (note 27)	13	12	12	12	13	141	203
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾	996	913	1 587	1 503	1 449	5 640	12 088
Autres passifs	3	—	—	—	—	—	3
Total	10 261 \$	925 \$	1 599 \$	1 515 \$	1 462 \$	5 781 \$	21 543 \$

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 28 décembre 2024.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par (une diminution) une augmentation de (4) millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 28 décembre 2024, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 5 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 30. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des titulaires d'une licence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux clients sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement est assujéti à l'approbation des tribunaux. Du fait de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022 (note 17). De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 31. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 324 millions de dollars au 28 décembre 2024 (301 millions de dollars au 30 décembre 2023). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 28 décembre 2024, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 30 décembre 2023) et un montant total de 476 millions de dollars (476 millions de dollars au 30 décembre 2023) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 28 décembre 2024, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (13 millions de dollars au 30 décembre 2023) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 20). Au 28 décembre 2024, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 30 décembre 2023) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 30 décembre 2023) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. La société garantit les obligations de 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 30 décembre 2023) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Garantie sous forme de trésorerie Au 28 décembre 2024, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 94 millions de dollars (93 millions de dollars au 30 décembre 2023), dont un montant négligeable (montant négligeable au 30 décembre 2023) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 28 décembre 2024, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 30 décembre 2023).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (9 % au 30 décembre 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 72 millions de dollars (77 millions de dollars au 30 décembre 2023) (voir la note 10).

Note 32. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 158 853 468 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, de 76 697 812 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 59,0 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 473 636 actions ordinaires de la société, soit environ 0,2 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Propriétés de Choix. Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 28 décembre 2024, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,7 % au 30 décembre 2023). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57,7 % des produits locatifs de Propriétés de Choix au 28 décembre 2024 (57,1 % au 30 décembre 2023).

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2024	2023
Le coût des ventes comprend l'élément suivant :		
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	— \$	41 \$
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	56 \$	58 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	23	19
Paiements au titre de la location versés à Wittington	1	1
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	797 \$	763 \$
Paiements au titre des résiliations de baux reçus de Propriétés de Choix	—	(8)
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix	(4)	(17)
Transactions avec Weston portant sur les capitaux propres		
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	319 \$	290 \$

- i) Associated British Foods plc n'était pas une partie liée de la société en 2024. En 2023, Associated British Foods plc était une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington avaient un administrateur en commun.
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts.
- iv) En 2024, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 548 millions de dollars (534 millions de dollars en 2023) et des charges d'exploitation de 249 millions de dollars (229 millions de dollars en 2023).

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au	Au
	28 décembre 2024	30 décembre 2023
Weston ⁱ⁾	97 \$	13 \$
Propriétés de Choix	(16)	(31)

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, y compris les dividendes déclarés sur les actions ordinaires, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

Autres ententes et transactions conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord d'alliance stratégique expirera à la première des deux dates suivantes : le 5 juillet 2033 ou la date à laquelle Weston et ses sociétés affiliées détiennent une participation effective de moins de 50 % dans Propriétés de Choix (sur une base entièrement diluée).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix.

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	629 \$	572 \$	524 \$	427 \$	377 \$	1 309 \$	3 838 \$	3 880 \$

Passifs financiers liés à Propriétés de Choix En 2023, la société a cédé deux immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix pour un produit de 86 millions de dollars. Les immeubles ont par la suite été reloués par la société. Ces transactions ne répondaient pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location (voir la note 27).

Transactions de vente et de cession-bail avec Propriétés de Choix Parmi les immeubles cédés en 2024, la société a vendu un immeuble (quatre immeubles en 2023) à Propriétés de Choix et quatre immeubles (aucun en 2023) à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 316 millions de dollars (92 millions de dollars en 2023) et a comptabilisé un profit de 54 millions de dollars (profit de 11 millions de dollars en 2023). Tous ces immeubles (tous les immeubles en 2023) ont été reloués par la société (voir la note 27).

Autres transactions

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. La société détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé totalisant 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans la note 24 des états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	10 \$	13 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	8	8
Rémunération totale	18 \$	21 \$

Les autres transactions entre parties liées, au sens défini par les normes IFRS de comptabilité, conclues au cours de l'exercice ont été négligeables.

Note 33. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, et comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté du résultat d'exploitation, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2024					2023				
	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Éliminations ⁽ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Éliminations ⁽ⁱ⁾	Total
Produits⁽ⁱⁱ⁾	59 786 \$	1 586 \$	61 372 \$	(358) \$	61 014 \$	58 345 \$	1 540 \$	59 885 \$	(356) \$	59 529 \$
Coût des ventes	41 065	223	41 288	—	41 288	40 262	230	40 492	—	40 492
Marge brute	18 721	1 363	20 084	(358)	19 726	18 083	1 310	19 393	(356)	19 037
Résultat d'exploitation	3 465 \$	437 \$	3 902 \$	— \$	3 902 \$	3 500 \$	204 \$	3 704 \$	— \$	3 704 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	683	138	821	—	821	660	143	803	—	803
Bénéfice avant impôt sur le résultat	2 782 \$	299 \$	3 081 \$	— \$	3 081 \$	2 840 \$	61 \$	2 901 \$	— \$	2 901 \$
Résultat d'exploitation	3 465 \$	437 \$	3 902 \$	— \$	3 902 \$	3 500 \$	204 \$	3 704 \$	— \$	3 704 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 916	50	2 966			2 848	58	2 906		
Éléments d'ajustement ⁽ⁱⁱⁱ⁾	281	(125)	156			13	24	37		
Montant ajusté du BAIIA ⁽ⁱⁱⁱ⁾	6 662 \$	362 \$	7 024 \$			6 361 \$	286 \$	6 647 \$		

- i) Les colonnes Éliminations comprennent les produits intragroupe liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 663 millions de dollars (634 millions de dollars en 2023).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA.

Pour les exercices clos le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	2024 (52 semaines)			2023 (52 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel	Vente au détail	Services financiers	Total sectoriel
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164 \$	— \$	164 \$	— \$	— \$	— \$
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	99	30	129	—	—	—
Réduction de la juste valeur liée à la vente de <i>Wellwise</i>	23	—	23	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités ¹⁾	3	—	3	9	—	9
Profit sur la vente d'immeubles non exploités ¹⁾	(3)	—	(3)	(12)	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	—	(5)	16	—	16
(Recouvrements) charges relatifs aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	(155)	(155)	—	24	24
Éléments d'ajustement	281 \$	(125) \$	156 \$	13 \$	24 \$	37 \$

- 1) L'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités et le profit sur la vente d'immeubles de placement sont liés aux immeubles de placement de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Alimentation au détail	42 166 \$	41 188 \$
Pharmacies au détail	17 620	17 157
Total du secteur Vente au détail	59 786 \$	58 345 \$
Services financiers	1 586	1 540
Éliminations ⁱ⁾	(358)	(356)
Total	61 014 \$	59 529 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} PC^{MD} du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024	Au 30 décembre 2023
Total des actifs		
Vente au détail	34 585 \$	32 870 \$
Services financiers	6 295	6 109
	40 880 \$	38 979 \$

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail	2 160 \$	2 069 \$
Services financiers	40	40
	2 200 \$	2 109 \$

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 28 décembre 2024, au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023	2022
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	61 014 \$	59 529 \$	56 504 \$
Augmentation des produits	2,5 %	5,4 %	6,3 %
Résultat d'exploitation	3 902 \$	3 704 \$	3 342 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 024	6 647	6 181
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,5 %	11,2 %	10,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	821 \$	803 \$	683 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	831	803	694
Bénéfice net	2 275	2 187	1 994
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 171	2 100	1 921
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	2 155	2 088	1 909
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 637	2 480	2 263
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	6,99 \$	6,52 \$	5,75 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	8,55 \$	7,75 \$	6,82 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	2 110 \$	1 952 \$	1 934 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 802	5 654	4 755
Dépenses d'investissement	2 200	2 109	1 571
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 671	1 700	1 528
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail ²⁾	2,4 x	2,3 x	2,4 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	23,6 %	22,2 %	20,2 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	11,8 %	11,5 %	10,8 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 28 décembre 2024, au 30 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024	2023	2022
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	59 786 \$	58 345 \$	55 492 \$
Résultat d'exploitation	3 465	3 500	3 260
Marge brute ²⁾	18 721	18 083	17 165
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,0 %	30,9 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	6 662 \$	6 361 \$	5 939 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,1 %	10,9 %	10,7 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 916 \$	2 848 \$	2 746 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	1,5 %	3,9 %	4,7 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	2,4 %	5,4 %	6,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé du secteur des pharmacies au détail	6,3 %	6,8 %	5,7 %
(Diminution) augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	(1,3) %	4,2 %	8,2 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	72,0	71,2	71,2
Nombre de magasins détenus par la société	603	569	547
Nombre de magasins franchisés	528	535	551
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 361	1 351	1 346
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	1 586 \$	1 540 \$	1 338 \$
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	299	61	(2)
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	4 010 \$	3 950 \$	3 607 \$
Créances sur cartes de crédit	4 230	4 132	3 954
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	263	256	206
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	14,3 %	13,9 %	13,0 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	4,5 %	3,8 %	2,7 %

Notes de fin de la rétrospective des trois derniers exercices

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2024 de la société.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.

Glossaire

Terme	Définition
Achalandage en magasin	Nombre de clients se présentant dans les magasins de l'ensemble des bannières.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires des magasins comparables correspondant au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation.
Chiffre d'affaires tiré du commerce électronique	Produits du secteur Vente au détail découlant des ventes en ligne.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Somme des acquisitions d'immobilisations corporelles, des entrées d'immobilisations incorporelles et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude (voir les notes 13 et 15 afférentes aux états financiers consolidés de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les intérêts versés et les paiements nets au titre de la location (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Produits du secteur Vente au détail, diminués du coût des ventes.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par les produits du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par les produits (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées et compte tenu de l'incidence du rachat d'actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.

Glossaire

Terme	Définition
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
Redimensionnement	Dépenses d'investissement dans un magasin qui entraîne une diminution de la superficie du magasin.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés	Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taille du panier d'épicerie	Valeur en dollars des produits vendus dans le cadre d'une seule transaction de vente au détail.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.
Valeur moyenne des ordonnances	Total du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance, divisé par le total du nombre d'ordonnances.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500

Télécopieur : 905-861-2206

Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent le symbole « L ». Les actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient inscrites à la Bourse de Toronto et portaient le symbole « L.PR.B » jusqu'au 8 janvier 2025, date à laquelle elles ont été rachetées en totalité et radiées de la cote. Voir la rubrique « Actions privilégiées » ci-dessous.

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2024, Galen G. Weston détenait, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de sa participation majoritaire dans Weston, environ 52,6 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2024, 301 736 053 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2024 s'est établi à 355 869.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2024, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation. Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2024 s'est établi à 4 728. Le 8 janvier 2025, ces actions privilégiées ont été rachetées au prix de rachat de 25 \$ par action, pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat, exclusivement, d'un montant de 0,02944 \$ par action, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2025 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs

Computershare Inc.

100, avenue University

Toronto, Canada

M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 de Les Compagnies Loblaw Limitée aura lieu le mardi 6 mai 2025 à 11 h (HAE) au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada, et virtuellement via une webdiffusion en direct.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles sont accompagnées des symboles ^{MC} ou ^{MD}, ou elles figurent en italique.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pc optimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

wellwise.ca

loblawadvance.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé^{MC}

Pharmaprix^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

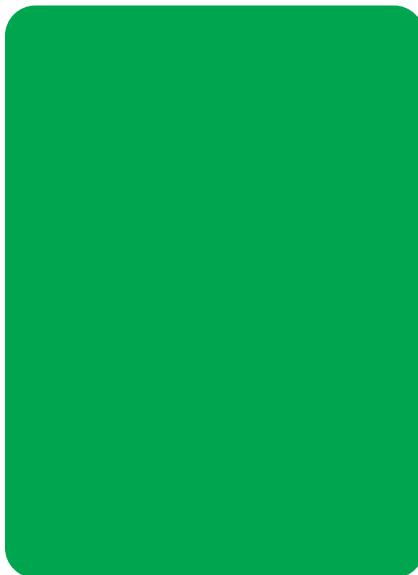
T&T^{MD}



Ashley se joint au Conseil pour soutenir les femmes

Chaque automne, Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} organise la campagne de collecte de fonds *Abriter l'espoir* pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale. Les dons sont versés à des organismes de bienfaisance locaux et restent à 100 % au sein de la communauté. Ashley Davidson, pharmacienne propriétaire d'un magasin Shoppers Drug Mart^{MD} à St. Albert, en Alberta, s'est associée à la fondation Jessica Martel Memorial, qui aide les femmes victimes de violence à trouver refuge chez Jessie's House, un centre d'hébergement d'urgence, et Eileen's Place, un programme de logement de deuxième étape. Ashley, qui est également membre du conseil d'administration de la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes, s'investit avec passion pour améliorer l'accès aux ressources pour les femmes dans le besoin, en particulier dans les communautés rurales où les centres d'hébergement sont souvent éloignés ou inexistantes. Elle s'est jointe au conseil d'administration en juin 2024, désireuse de contribuer à la création de nouveaux points d'accès et de soutenir les femmes partout au pays.

Les Compagnies **Loblaw** Limitée



loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

wellwise.ca

loblawadvance.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé^{MC}

Pharmaprix^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}

^{MD}^{MC} Marques de commerce de Loblaws Inc. Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} sont des marques de commerce de 911979 Alberta Ltd., utilisées sous licence. T&T^{MD} est une marque de commerce de T&T Supermarket Inc., utilisée sous licence. Mastercard^{MD} est une marque déposée de Mastercard International Incorporated. La Banque le Choix du Président est titulaire de licence de ces marques.